

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

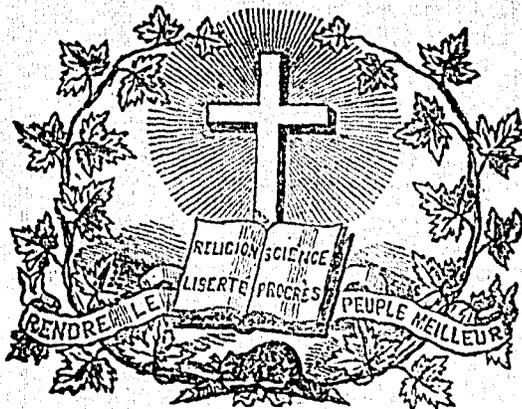
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume II.

Montréal, (Bas-Canada) Mars, 1858.

No. 3.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE: Poésie.—La fenêtre ouverte, traduit de Longfellow par J. Lenoir.—Pâques, par le vicomte Walsh.—Un mot sur Jean de Mûller, par M. E. de Fédouillet.—ÉDUCATION: Pédagogie: De l'emploi du temps dans les écoles par J. J. Rapet.—Exercices pour les élèves des écoles.—Vers à apprendre par cœur.—Dieu publié par ses œuvres par Louis Racine.—Exercices de grammaire.—**AVIS OFFICIELS.**—Nomination d'inspecteurs d'école.—Diplômes accordés par les Facultés d'examineurs catholiques de Montréal, et de Québec et par les bureaux des examinateurs de Sherbrooke, et de Stanstead.—Bibliothèque du département de l'Instruction publique.—Érection d'une municipalité scolaire.—Instituteurs diplômés.—ÉTUDES: A nos abonnés.—Rapport du surintendant de l'Instruction publique du Bas-Canada, pour 1856.—Revue bibliographique: Du rôle de la femme dans l'éducation, par M. Théodore Barreau. (suite et fin).—Petite revue mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS: Bulletin de l'Instruction publique.—Bulletin des lettres.—Bulletin des sciences.—Bulletin des arts et des beaux arts.—**ASSOCIÉS.**

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

La Fenêtre Ouverte.

Traduit de l'anglais de H. W. Longfellow.

Le vieux logis, muet et sombre,
Se cachait sous les tilleuls verts,
Et le jour disputait à l'ombre
Les sentiers de sable couverts.

J'allai m'asseoir sous la fenêtre,
Et je dis: "ou donc êtes-vous?"
Mais je n'y revis plus paraître
D'enfants riens aux regards doux.

Après du seuil de la demeure,
Un chien, gardant leur souvenir,
S'étonnait de voir passer l'heure
Sans qu'aucun d'eux pût revenir.

Son oeil où brillait la tendresse,
Cherchait en vain sous les tilleuls
Ses gais compagnons d'allégresse!...
L'ombre y tendait ses noirs lincauls!

J'entendis gazouiller encore
L'oiseau dont le chant familier
Toujours éveillait, dès l'aurore,
Ceux que je ne puis oublier!

Mais la voix des anges que j'aime,
Voix qui charmaient par ses doux bruits,
Ne chantaient, douleur suprême!
Que dans les rêves de mes nuits!

Et, comme nous marchions ensemble,
L'enfant, qui suivait mon chemin,
Disait: "Oh! que votre main tremble,
Quelle tremble en pressant ma main!"

J. LENOIR.

PAQUES.

Voici le jour qu'a fait le Seigneur, le grand jour, le plus grand des jours des chrétiens, le jour de délivrance! Aussi, il y a dans l'air, au-dessus des cités, au-dessus des campagnes, comme un grand cantique, comme un hymne de joie qui résonne.

Dès la première aube du matin, les cloches ont joyeusement annoncé la fête. La terre, depuis quarante jours enveloppée de pénitence et de deuil, ressuscite aussi à la joie; et chacun sort de sa demeure avec ses plus beaux habits. Ce jour-là, nos plus vastes églises sont trop petites; car les plus indifférents, en cette sainte journée, se croient dans l'obligation de venir à leur solennité. Il est vrai que la religion y a déployé toutes ses pompes; les autels ont repris leur magnificence, leurs bouquets de fleurs, leurs reliquaires, leurs chandeliers d'or; plus de voiles sur les saints, plus rien qui cache les anges adorateurs. L'encens fume à gros nuages dans le sanctuaire; le velours et le brocart rouge revêtent les prêtres; la mitre brille au front du pontife, et la crose resplendit dans sa main; les cierges brûlent de chaque côté du tabernacle, que domine la radieuse eucharistie; et les diacres et les sous-diacres, et les chanoines et les acolytes, et les chantes et les enfants de chœur, portent des flambeaux allumés, et chantent ces paroles en faisant le tour de l'église, à travers les flots pressés de la foule;

"Un ange du Seigneur est descendu du ciel, et, renversant la pierre, il s'est assis dessus; puis, s'adressant aux femmes, il leur dit: Ne craignez point, car je sais que vous cherchez Jésus. Il est ressuscité; venez, et voyez le lieu où le Seigneur avait été couché. Alleluia! Alleluia!

"Et lorsqu'elles furent entrées dans le sépulcre, elles virent assis, au côté droit, un jeune homme vêtu de blanc; et ce jeune homme, les voyant effrayées, leur dit: Ne craignez point, car je sais qui vous cherchez: il est ressuscité.

"Jésus-Christ étant ressuscité d'entre les morts, ne mourra plus désormais, et la mort n'aura plus d'empire sur lui. Il était mort pour le péché; maintenant, c'est pour Dieu qu'il vit!

"Il est mort une fois pour nos péchés, et il est ressuscité pour notre justification.

"Ne fallait-il pas que le Christ souffrit ce qu'il a souffert, et qu'il entrât ainsi dans la gloire?

"Le Seigneur est sorti glorieux du tombeau.

"Pour l'amour de nous il avait été attaché à la croix, et le voilà ressuscité. Alleluia! Alleluia."

C'est ainsi que les prêtres, en descendant du sanctuaire, en passant au milieu des fidèles, et dans la grande nef et dans les bas côtés, et dans l'abside, chantant au peuple la grande nouvelle de la résurrection. Ce mot *alleluia*, qui veut dire *louange à Dieu*, est devenu un mot chrétien, que comprend la foule chrétienne; aussi il est répété par elle avec une sorte de saint délire; et c'est quelque chose de saisissant d'entendre monter vers les vieilles voûtes de nos églises ce cri dont les Hébreux faisaient retentir les profondeurs de la mer, quand le Tout-Puissant leur ouvrit un passage au milieu des flots suspendus!

C'est encore aujourd'hui un cri de délivrance, comme ce l'était alors. La mort et la résurrection du Christ ouvrent aussi un passage vers une autre terre promise, vers le ciel où le Christ est monté.

Après le jour du Sabbat qui avait suivi le jour de la mort du Sauveur, Marie Magdeleine, Marie, mère de Jacques, et Salomé, mère des fils de Zébédée, qui, en descendant du Calvaire, avaient acheté des parfums pour embaumer le corps de Jésus, partirent de Jérusalem, le lendemain, de très-bonne heure, et arrivèrent à son sépulchre avant le lever du soleil. Elles portaient avec elles les parfums qu'elles avaient préparés... Mais comme elles approchaient du tombeau, elles se dirent l'une à l'autre : « Qui nous otera la pierre scellée du sépulchre ? »

Pendant qu'elles parlaient ainsi, la terre se mit à trembler fortement : c'était le moment où l'ange du Seigneur, descendu du ciel, renversait la pierre du tombeau.

Cet ange avait le visage plus éclatant qu'un éclair, et sa robe avait plus de blancheur que la neige... Les soldats qui avaient été apostés à la garde du sépulchre virent cet ange et devinrent comme morts, tant ils avaient été saisis de frayeur.

Les femmes, voyant la pierre ôtée, entrèrent dans le monument, et n'y trouvèrent point le corps du Seigneur... Alors leur surprise fut grande, et Marie Magdeleine se mit à courir, à redescendre à Jérusalem, pour avertir Pierre et Jean et les autres apôtres, de ce qui était arrivé.

Pierre et Jean sortirent aussitôt de la ville et prirent en grande hâte le chemin du sépulchre ; ils couraient tous les deux ; mais Jean, qui courait le plus vite, arriva le premier ; et, s'étant baissé à l'entrée du tombeau, aperçut les linceuls par terre... mais il attendit que Pierre fut arrivé pour entrer avec lui.

Lorsqu'ils y eurent pénétré, ils virent bien les linceuls dont on avait enveloppé le corps, et le suaire qu'on avait mis sur la face du Sauveur. Ils crurent tous les deux, ainsi que les femmes, qu'on avait enlevé le corps ; car ils ne savaient pas alors ce que l'Écriture enseigne : qu'il fallait qu'il ressuscitât d'entre les morts.

Saisis d'étonnement, ils retournèrent à Jérusalem pour dire aux autres apôtres ce qu'ils venaient de voir. Mais les femmes restaient à l'entrée du monument. Marie Magdeleine, se laissant aller aux larmes, pleurait beaucoup en regardant dans le sépulchre vide ; tout à coup dans ses ombres, elle vit deux anges vêtus de blanc, assis à l'endroit où avait été mis le corps de Jésus ; l'un à la tête et l'autre aux pieds.

Et les anges dirent à Marie Magdeleine : « Femme, pourquoi pleurez-vous ? »

Elle répondit : « On a enlevé le corps de mon Seigneur, et je ne sais où on l'a emporté. » Au moment où elle disait ces mots, elle vit debout, tout près d'elle, Jésus, et il lui demanda aussi :

« Femme, pourquoi pleurez-vous ? »

Et comme le sépulchre était dans un jardin, Marie Magdeleine crut d'abord que cet homme qui lui parlait était le jardinier, et elle dit : « Si c'est vous qui avez enlevé le corps de mon Seigneur, dites-moi où vous l'avez mis, et je l'emporterai. »

Jésus n'avait prononcé que ce mot : *Marie !* que déjà elle l'avait reconnu ; et, tendant les bras vers lui, elle lui cria : *Rabboni ! c'est-à-dire, mon maître.*

« Ne me touchez pas, ajouta le Sauveur ; je ne suis pas encore remonté vers mon Père. Allez vers les disciples, et dites-leur ce que vous avez vu ; dites-leur que je monte vers mon Père, qui est votre père, vers mon Dieu, qui est votre Dieu. »

Magdeleine alla dire aux disciples qui étaient dans l'affliction qu'elle avait vu le Seigneur, et leur rapporta tout ce qu'il lui avait dit ; mais ils avaient l'esprit tellement abattu, qu'ils ne la crurent pas, quoiqu'elle affirmât qu'il était vivant et que ses yeux l'avaient vu.

Les autres saintes femmes, toujours saisies de frayeur, se tenaient tremblantes près du sépulchre. Les deux anges leur dirent : « Ne craignez point. Vous cherchez Jésus de Nazareth, qui a été crucifié : pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant ? il n'est point ici, car il est ressuscité, comme il l'avait dit. Souvenez-vous de ses paroles, alors qu'il était encore en Galilée : Il faut que le fils de l'homme soit livré entre les mains des pécheurs, qu'il soit crucifié, et qu'il ressuscite le troisième jour ; venez et voyez. »

Les saintes femmes se souvinrent en effet des paroles de Jésus, et, étant sorties du tombeau, agitées de joie et de crainte, elles se hâtèrent aussi pour aller porter aux apôtres et aux disciples la grande nouvelle qu'elles venaient d'apprendre.

Comme elles marchaient vite, loquant Dieu au fond de leurs cœurs, Jésus se présenta sur le chemin devant elles et les bénit. Il y avait en lui tant de bonté et de mansuétude, qu'elles osèrent approcher de sa personne et lui baiser les pieds.

Et la bouche du Sauveur s'ouvrit et prononça ces paroles :

« Femmes, ne craignez pas, et allez dire à mes frères qu'ils se rendent en Galilée ; ils me verront là. »

Lorsqu'elles furent arrivées au cenacle, lieu où se tenaient les apôtres, elles leur redirent ce qu'elles voulaient de voir et d'entendre ; mais leur paroles, comme celles de Marie Magdeleine, furent traitées de rêveries.

De leur côté, quelques-uns des soldats qui avaient été apostés à la garde du sépulchre allèrent à la ville, et rapportèrent aux princes des prêtres tout ce qui s'était passé.

À la nouvelle de ces prodiges, les princes des prêtres s'assemblèrent avec les hommes de Pilate et d'Hérode pour aviser à ce qu'il y avait à faire, et il fut résolu par les ennemis de Jésus, qu'une forte somme d'argent serait comptée à ces gardes, pour leur faire dire au peuple que les disciples du Nazaréen étaient venus nuitamment enlever le corps de leur maître.

Les soldats ayant reçu cet argent, firent ce qui leur était commandé ; mais, malgré leur mensonge, la vérité fut connue : Notre-Seigneur apparut à saint Pierre et aux disciples d'Emmaüs, et saint Thomas lui-même fut convaincu.

Voici tout l'histoire de la grande fête de la résurrection, il y a dans ce récit, fait par les témoins oculaires, un ton de vérité irrésistible. Un homme assez malheureux pour ne vouloir pas croire serait obligé d'admettre tous les détails si naïfs et si purs de cette grande histoire.

L'Église a dû joindre au souvenir de la résurrection de Jésus-Christ sa plus imposante solennité ; aussi elle a appelé cette fête le jour du Seigneur, la fête des fêtes, le jour de la délivrance.

Saint Grégoire de Nazianze dit que la fête de la Pâque est au-dessus des autres fêtes du Seigneur, que celles-ci sont au-dessus des fêtes des saints.

Le pape saint Léon disait qu'entre tous les jours que l'on honore de quelque culte dans la religion chrétienne, il n'y en avait point de plus auguste et de plus excellent que celui du Pâques ; il le regardait comme le point capital de toute la discipline de la grande république chrétienne, d'où dépendait l'économie du culte divin et des sacrements de l'Église, parce que la résurrection du Sauveur est le fondement de notre religion, et que sans elle notre espérance est vaine.

Et, en effet, nous eussions aimé le fils de Marie dans la crèche, nous l'eussions adoré avec les mages de l'Orient, nous l'eussions écouté dans le temple avec les docteurs, suivi dans la Judée avec ses disciples, admiré dans tous les miracles, que tout cela serait en vain s'il n'était pas ressuscité le troisième jour. C'est la pierre brisée du sépulchre qui crie plus haut que tout pour proclamer la divinité du crucifié du Calvaire.

C'est ce passage du tombeau à la vie qui a fait donner à la fête de la résurrection le nom de *pascha*, qui, comme chacun le sait, signifie *passage*.

La Pâque des Hébreux, c'était le souvenir du passage de l'esclavage à la liberté.

La Pâque des chrétiens, c'est le souvenir du passage de la mort à la vie, du passage des ombres au sépulchre aux gloires du ciel, du passage de la servitude du péché à la liberté des enfants de Dieu !

Quand les Hébreux eurent traversé la mer au milieu de ses flots divisés et immobiles, quand ils se retrouvèrent sur l'autre rive, séparés, délivrés de leurs ennemis ; alors ils sentirent une grande joie, et, dans un saint enthousiasme, ils chantèrent au Seigneur des hymnes de délivrance.

Les chrétiens, le jour de Pâques, font entendre des chants pareils ; ils chantent :

« Peuple, prosterne-toi, adore la victime pascale, adore l'agneau qui sauve les brebis ! »

« Adore le Christ qui reconseille la terre avec le Ciel ! »

« Oh ! quel merveilleux duel entre la vie et la mort ! »

« Le maître de la vie meurt, mais la mort sera vaincue, et le crucifié reprendra la vie, comme un vêtement qui lui appartient et qu'il n'avait fait que déposer ! »

« Qu'as-tu vu, Magdeleine ? dis-nous, qu'as-tu vu sur le chemin ? »

« J'ai vu le sépulchre du Christ vivant ; j'ai vu la gloire du Christ ressuscité ; j'ai vu les anges, témoins célestes, avec leurs robes éclatantes de blancheur, me montrer le tombeau vide ; je les ai entendus me dire : Il n'est plus ici. »

« Le Christ, mon espérance, est ressuscité d'entre les morts. Il vous précède en Galilée. »

« La terre a tremblé, et s'est tenue dans le silence lorsque Dieu s'est levé pour rendre son jugement. »

Tout Pollice de cette grande solennité respire l'allégresse et l'enthousiasme, mais les cérémonies n'ont rien d'extraordinaire, la grand'messe et les vêpres ressemblent à celles des autres grandes fêtes ; il n'y a de plus dans le sanctuaire que le *cierge pascal* ; le

sur, il est porté avec solennité tout autour de l'église, et jo vous assure que, pour ceux qui savent quel est ce symbole et ce que représente ce cierge dont la grosse flamme va brillant au-dessus de toutes les têtes de la foule, il y a à penser et à réfléchir.

Ce qui a civilisé le monde, c'est la lumière de la foi, la lumière dont le cierge de Pâques n'est qu'une ombre. Pour éteindre cette flamme qui nous venait du ciel, quels efforts n'a pas faits l'enfer!

Quand vous êtes dans l'église, vous voyez le cierge pascal partir d'après de l'autel, vous le voyez s'avancer dans le sanctuaire, en descendant les marches, puis, en tournant pour entrer dans les bas côtés, tout à coup la lueur sacrée disparaît derrière un faisceau de colonnes; mais bientôt elle reparait sous l'ouverture d'une ogive; un peu plus loin, elle se cache derrière d'autres piliers; à quelque distance elle se montrera de nouveau; et enfin, vous la verrez revenir resplendissante aux côtés de l'autel.

Ceci nous semble une image fidèle des vicissitudes qu'a traversées le flambeau de la foi chrétienne; par moments il a brillé d'un grand éclat; par moments sa lueur s'est cachée, mais elle ne s'est jamais éteinte; et, à la fin des temps, elle remontera pure et étincelante au ciel, comme le cierge pascal revient aux côtés de l'autel.

Pendant la procession du cierge, les prêtres chantent;

— Lorsque Israël sortit de l'Égypte et que la maison de Jacob ne fut plus sous le joug d'un peuple barbare;

La mer vit sur ses bords le peuple délivré, et recula.

Le Jourdain vit Israël, et remonta vers sa source;

Les montagnes bondirent comme des montons, et les collines comme des agneaux.

Mer, pourquoi reculastu ainsi?

Jourdain, pourquoi remontastu vers ta source?

Montagnes, pourquoi bondissiez-vous comme des montons?

Collines, pourquoi bondissiez-vous comme des agneaux?

La terre s'est ébranlée à la vue du Seigneur, à la vue du Dieu de Jacob.

C'est le Seigneur, c'est le Dieu de Jacob qui changea la pierre en une source d'eau, et les rochers en courants d'eaux vives.

Ce n'est pas pour nous, ô Seigneur! ce n'est pas pour nous, c'est pour la gloire de votre nom!

Manifestez votre miséricorde et votre vérité, pour que les nations se disent plus: Où est leur Dieu?

Notre Dieu! il est dans le ciel! tout ce qui existe a été fait par votre Dieu.

Les idoles des nations ne sont que de l'or et de l'argent: elles ne sont que l'ouvrage des mains des hommes.

Elles ont une bouche et elles ne parlent pas; elles ont des yeux et ne peuvent voir.

Elles ont des oreilles et ne peuvent rien entendre; elles ont des narines et ne sentent point.

Elles ont des mains et ne sauraient rien toucher; elles ont des pieds et ne marchent pas, un gosier et ne peuvent crier.

Puissent leur ressembler et ceux qui les ont faites, et ceux qui ont continué en elles!

Pour la maison d'Israël, elle a mis son espérance dans le Seigneur. Le Seigneur est son protecteur et son appui.

La maison d'Aaron espère aussi dans le Seigneur, et le Seigneur la protège.

Le Seigneur s'est souvenu de son peuple et l'a béni.

De paroles d'allégresse et de triomphe vont bien à la solennité de Pâques, et nous avons vu des hommes de génie et de cœur transportés d'enthousiasme, en écoutant des milliers de chrétiens chantant, sous les voûtes d'une de nos vieilles églises, le cantique des Israélites délivrés.

Après cette poésie des psaumes, l'Église, le jour de Pâques, a encore son hymne de;

O FILII ET FILIÆ!

Nos pères ont composé, pour cette histoire rimée de la résurrection, un air que savent nos enfants et que chanteront nos arrière-neveux. Oh! je ne connais pas de cœur si froid qui ne batte mieux quand tous les fidèles, répondant aux voix pures et sonores des choristes, répètent le refrain ALLELUIA! ALLELUIA!

Les échos de nos cathédrales, de nos églises de villages, de nos chapelles des hameaux, répètent bien cet air qu'ils savent depuis longtemps.

Pour une solennité comme celle de Pâques, la piété de nos pères n'avait pu se contenter d'un seul jour; aussi le lundi et le mardi qui suivent le dimanche de la résurrection, furent longtemps des fêtes d'obligation. Aujourd'hui ces deux jours ne sont plus solennellement chômés; mais le peuple les sanctifie encore.

Ce temps de Pâques n'a pas que des réjouissances religieuses; comme la fête de la résurrection vient avec le retour des beaux jours, c'est le moment où les artisans, les ouvriers des villes, ont

besoin de respirer hors des rues étroites et des enceintes de pierre; la nature, qui a été pendant l'hiver comme morte sous son suaire de neige, semble aussi ressusciter à cette époque de l'année; aussi c'est le commencement des fêtes hors des cités. Le peuple va chanter l'hymne O FILII ET FILIÆ! dans les églises des champs, et dîner au village. C'est le temps où le père et la mère de famille habillent les enfants à neuf; le temps où les magistrats, les hommes d'affaires et les ecclésiastiques ont de courtes vacances.

Ces jours qui avoisinent Pâques ont été trouvés trop saints pour que le travail pût y avoir place.

Noël a eu sa joie sous les nuages gris et pluvieux de décembre et après des foyers; Pâques a ses réjouissances quand les arbres commencent à bougeonner, quand les primevères épanouissent leurs fleurs et quand le ciel se tend de bleu.

Alors que nous passons en revue toutes ces saintes allégresses que le catholicisme répand sur notre vie, nous ne pouvons nous empêcher de plaindre du fond de notre cœur les hommes sceptiques et dîner au village. C'est le temps où le père et la mère de famille habillent les enfants à neuf; le temps où les magistrats, les hommes d'affaires et les ecclésiastiques ont de courtes vacances. Eux ne veulent point des froides ombres de la mort, eux croient à la RESURRECTION.

Non-seulement à la résurrection de Jésus-Christ, mais à la résurrection de la société.

Où, nous le prédisons hardiment, la société ne restera point ce qu'elle est aujourd'hui, on aura beau vouloir la faire rester dans les sombres régions de la mort; on aura beau apostropher des gardes pour l'empêcher de sortir du tombeau; elle en renversera la pierre, elle en brisera les scellés, elle en sortira radieuse, et déployant au souffle du ciel l'étendard de la croix.

Car c'est par ce signe qu'elle aura vaincu. Nous qui croyons fermement que ce grand jour de résurrection se levera sur le monde, tâchons, hommes de bonne volonté, d'en hâter la venue. Le pêcheur, vous le voyez par moi, peut travailler à amener ce beau jour, il n'y a pas que des mains saintes qui travaillent à reconstruire le temple.

Allons donc par le pays, et quand nous verrons le scepticisme grandir; quand on ne voudra plus croire que ce que l'on pourra expliquer, quand l'orgueil s'irritera de tout mystère; quand on ne reconnaîtra qu'à grand-peine le spiritualisme de l'âme, parce que, ainsi que le corps, on ne pourra la disséquer;

Quand nous verrons des hommes prendre des airs fiers, enfoncer bien avant leur chapeau lorsqu'une croix portée par un prêtre viendra à passer près d'eux;

Quand on mettra stupidement une statue profane, au lieu du signe du christianisme et de la résurrection, sur la cendre des morts;

Quand nous verrons de telles choses, nous crierons:

ANTIQUE FOI DE NOS PERES! CROYANCES SACREES! SORTEZ D'ENTRE LES MORTS, RESSUSCITEZ! RESSUSCITEZ!

Quand les sectaires de l'égoïsme professeront hautement leurs desséchantes doctrines; quand ils hausseront les épaules en entendant raconter un trait de dévouement; quand ils ricaneront des devoirs et des sacrifices; quand les turpitudes de la morale des intérêts, comme les flots d'un océan de boue liquide, s'agiteront, grossiront, s'éleveront et menaceront de couvrir la société, alors, invoquant bien haut la morale des devoirs, nous crierons de toutes nos forces:

NOBLES DOCTRINES D'ARNEGATION, GRANDS DEVOUEMENTS, GENEUREUX SACRIFICES! SORTEZ! SORTEZ D'ENTRE LES MORTS! RESSUSCITEZ, RESSUSCITEZ!

A nous! on voudrait faire une patrie toute neuve, toute dépeignée de traditions, toute rase de monuments; si nos pères ont eu de la renommée, il faudrait l'oublier; s'ils ont eu de glorieux tombeaux, on ne nous en laisserait que la poudre; tout ce qui daterait des âges chrétiens devrait être comme s'il n'avait jamais été! Voilà la volonté des impies; oh! nous ne nous soumettrons point à ce stupide vouloir.

Nous regretterons dans nos campagnes les vieilles abbayes, avec leurs hauts clochers, leurs ogives, leurs arceaux, leurs cloîtres et les pinacles de leurs toits; les châteaux forts, avec leurs faisceaux de tours, leurs profonds fossés, leurs ponts-levis et leurs portes menaçantes; et quand nous verrons la bande sacrilège et noire porter des mains vandales sur ces fleurons de la France catholique; quand nous marcherons sur la poussière blanche de tous ces monuments, nous nous écrierons:

SAINTS ERMITES, PIEUX PELERINS, VAILLANTS CHEVALIERS, POURSUIVANTS D'ARMES, HARDES, TROUVERES, TROUBADOURS, SORTEZ D'ENTRE LES MORTS! RESSUSCITEZ, RESSUSCITEZ!

C'est à la résurrection de ce qui était saint et de ce que l'on a

tué, qu'il faut que le vrai chrétien travaille... Eh! mon Dieu! nous savons bien que ce n'est point en criant aux rois, aux pontifes, aux ermites; **RESSUSCITEZ! RESSUSCITEZ!** que nous les ferons se lever de leurs lits de marbre ou d'argile; nous savons bien que ce n'est pas la voix des hommes qui peut crier assez haut pour réveiller les morts; mais ce que nous pouvons, ce que nous devons faire, c'est de remettre en honneur les principes, les doctrines de religion, d'honneur, de franchise et de loyauté; rendons au *présent* ce qu'il y avait de bon dans le *passé*, et ce sera assurer le bonheur de l'*avenir*.

Et quand nous nous serons mis à l'œuvre, ne nous rebuons pas. Alors que nous rencontrerons des obstacles, souvenons-nous, nous qui voulons obéir à ce que le Dieu de nos pères a commandé, nous qui voulons que la société soit, comme les maisons des enfants d'Israël, marquée du sang de l'agneau pascal, pour que le Seigneur irrité ne la décline plus, souvenons-nous que les Hébreux, dans la Pâque, étaient debout, les sandales aux pieds, les reins ceints, le bâton à la main; imitons-les, soyons prêts à nous mettre en marche; souvenons-nous que nous sommes voyageurs, que la mollesse et les délices du repos ne sont point faits pour celui qui veut atteindre le but qui lui a été marqué; et si sur notre chemin nous trouvons beaucoup de laitres sauvages; c'est-à-dire beaucoup de choses amères, ne murmurons pas, ne nous rebuons pas pour cela; Dieu n'a pas dit que le voyageur, sur cette terre, ne serait nourri que de lait et de miel.

Les fêtes catholiques font plus que de réjouir les âmes chrétiennes qui les célèbrent; elles les rendent meilleurs; elles ne répandent pas que des fleurs sur la terre, elles y font germer les semences du ciel et mûrir des fruits pour l'éternité.

VICOMTE WALSH.

Un mot sur Jean de Muller.

« Plutôt manger du pain noir, trempé dans de l'eau, que de commettre une seule action indigne de la noblesse de notre âme. »
J. DE MULLER.

I.

Nous croyons faire un vrai plaisir aux nombreux lecteurs du *Journal de l'Instruction Publique*, en leur disant quelque chose aujourd'hui d'un homme peu connu de ce côté de l'Atlantique, mais qui est en grand renom dans le vieux monde, à cause surtout de son *Histoire de la Confédération Helvétique*, livre savant et consciencieux, qui l'a fait appeler à bon droit le Thucydide de la Suisse.

La vie de cet éminent historien a été laborieuse et diversement éprouvée; elle devait se ressentir nécessairement de toutes les perturbations profondes qui marquèrent les temps où elle s'est accomplie.

La révolution de 89, les guerres de la République et de l'Empire furent le milieu brûlant, dans lequel Jean de Muller se trouva pris, parmi tant d'autres hommes puissants mêlés comme lui, de près ou de loin, au bouillonnement de toutes ces transformations politiques et sociales.

Quelques hommes passionnés ont accusé Jean de Muller d'avoir manqué de courage politique, de n'avoir pas su résister surtout aux entraînements de l'ambition, aux séductions de la puissance, d'avoir même sacrifié le devoir, sa propre dignité d'homme à Napoléon, le vainqueur du moment.

Mais c'est là une évidente calomnie; et pour ceux qui ont étudié à fond la vie de Jean de Muller, il restera bien prouvé que jamais il eut la moindre envie quelconque de transiger avec les nobles enseignements du devoir.

S'il fut une fois le dignitaire de Napoléon, comme il avait été tout à tour le conseiller intime de l'Electeur de Mayence, Charles Frédéric, la bibliothécaire et le conseiller anobli de Léopold II, Empereur d'Allemagne, n'est-ce pas parce qu'il était grand par la science, et qu'en le glorifiant à ce titre, les princes voulaient récompenser les labeurs et les mérites du talent?

Qui donc, par conséquent, se pourrait étonner de voir les grands du siècle se hâter autour d'un homme qu'ils s'estimaient si fiers eux-mêmes d'attacher à la fortune et aux gloires diverses de leur propre vie?

II.

Jean de Muller naquit à Schaffhouse, canton de ce nom, (Suisse), en 1752 et mourut en 1809. Il enseigna d'abord les Belles-Lettres à Schaffhouse, sa ville natale, puis l'histoire à Genève et à Berne, et commença dès 1780 l'*Histoire de la Confédération Helvétique* qui a fait sa grande réputation.

Il a publié en outre une *histoire universelle*, livre posthume qui révèle bien çà et là les grandes qualités de l'écrivain, mais qu'on estime bien inférieur à l'*Histoire de la Confédération Helvétique*. Ses œuvres complètes ont été réunies par son frère à Tubingue, en 28 volumes in-8o.

On doit à Mr. Charles Mounard et à son ami M. Vuillemin, l'un et l'autre écrivains distingués de l'école de Lausanne, le premier actuellement professeur de littérature française à l'Université de Bonn, la traduction en français de l'*Histoire de la Confédération Helvétique*, écrite en allemand par Jean de Muller ainsi que son *Histoire universelle*.

Jean de Muller était un travailleur intrépide, penché constamment sur son livre et y dévouant le meilleur de son âme et de son temps, malgré les sollicitudes de toute espèce, politiques, administratives ou autres qui l'attachaient à l'entour des princes, ses amis ou protecteurs particuliers.

La politique ne fut que l'accident de sa vie; elle ne lui servit de rien, il n'y sut pas même trouver ces honorables profits qui sont le légitime salaire du savant et qui assurent l'indépendance de son lendemain.

Il fut pauvre en besoins toute sa vie, et sa longue correspondance avec son frère, toujours si cordiale et si loyale, prouve le fait surabondamment; peu d'esprits, en effet, furent plus dénués de ce qu'il faut pour la pratique des affaires.

Jean de Muller avait d'autres besoins, d'autres aspirations, un autre but.

L'amour de la patrie, la gloire de la patrie le possédaient sans cesse et presque tout entier. Il voulait écrire l'histoire de la vieille Suisse, y attacher son propre nom, s'élever et grandir avec elle dans la mémoire des hommes; et quel homme plus digne et plus préparé que Jean de Muller pour une semblable entreprise?

Où, s'il est vrai, comme il l'a dit lui-même: « que la direction constante de toutes les forces de l'âme vers un seul grand objet, est le moyen infaillible et unique d'exécuter de grandes choses, » cette vérité emprunte une puissance nouvelle en l'appliquant à Jean de Muller tout particulièrement; car, pour lui ce grand objet, c'est l'histoire; l'histoire, c'est sa vocation, son domaine, sa destinée; il lui dévoue de bonne heure, tout ce que Dieu a mis en lui d'intelligence et de volonté.

Aussi, quand des esprits de cette trempe se mettent à l'œuvre, ce qui sort de leurs spéculations profondes, s'appelle glorieusement tantôt l'*Histoire de la Confédération Helvétique*, tantôt l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, une autre fois l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*—trois merveilleux chefs-d'œuvre qui ont pris grande place dans l'estime des hommes, et qui transmettront d'âge en âge les noms respectés de Jean de Muller, d'Augustin Thierry et d'Adolphe Thiérs.

III.

L'*Histoire de la Confédération Suisse* dont nous voulions seulement parler ici, est le livre d'une belle intelligence, qui s'est nourrie des fortes leçons de l'antiquité, qui s'est inspirée de tous les nobles enseignements de la science moderne, qui s'est mûrie surtout dans l'expérience des choses de la vie.

Le livre de Jean de Muller est en même temps le livre d'un cœur droit et ému qui aime la vérité de l'histoire et la patrie, par dessus toutes choses:

« Non, non, disait-il un jour, en écrivant à son frère, je ne sentirai jamais, même pour tout l'or du monde, à écrire un mensonge, ou à soutenir des propositions avancées, seulement parce qu'elles sont anciennes et généralement admises: Jamais on ne me verra consacrer une fausseté.

« Plutôt manger du pain noir, trempé dans de l'eau, lui mandait-il, une autre fois, que de commettre une seule action indigne de la noblesse de notre âme.

« Mon seul but est le désir de transmettre un renom honorable à la postérité et de le mériter, en propageant la vérité et la vertu.

« Je cherche à raconter l'histoire de la Suisse, avec clarté, avec exactitude, sans enthousiasme, d'une manière intéressante pour les étrangers, instructive pour la postérité, à l'honneur et à la consolation du genre humain et de notre nation, afin que son nom soit encore honoré, lorsque les constitutions ainsi que les autres républiques auront été toutes englouties par le despotisme qui les menace.

« Il écrivait une autre fois: « mon histoire helvétique avance à grands pas: mon cœur devient capable de nobles sentiments, c'est là le résultat des sciences, elles m'enflamment du désir de rendre à la patrie des services tels, que ma vie ne se perde pas en écume comme le Staubbach ou dans les sables comme le Rhin, mais qu'elle féconde le champ des sciences par de bons exemples. »

C'est là véritablement l'esprit qui anime la synthèse historique de Jean de Muller ; et quand cet esprit se traduit dans un si haut sentiment de conscience et de moralité, on peut répondre de l'excellence et de la sûreté de la méthode, de la grandeur et du but de l'œuvre comme aussi de son succès.

Aussi l'Histoire de la Confédération suisse, qui est d'un bout à l'autre l'expression sincère d'une telle méthode, fut-elle, comme elle devait nécessairement l'être, un grand fait de succès pour l'auteur et de gloire pour la patrie.

Jean de Muller portait, en lui, ce double génie qui complète l'homme et qui fait le grand historien, je veux dire, ce génie spontané, soudain, procédant de lui-même, qui saisit d'en haut, a priori, la raison et l'harmonie des faits, en les justifiant dans l'ordre des idées providentielles.

C'est ce même génie qui anime Tacite, Bossuet, Herder, M. Guizot.

Le second génie de Jean de Muller, c'est le génie dont parle Buffon, le génie de la patience, qui soulève, interroge laborieusement, sans trêve, ni relâche, toutes les reliques des vieux âges, traditions, légendes et manuscrits, qui les ordonne et les met en vive lumière, en leur donnant force et puissance.

Quant on remonte avec Jean de Muller les diverses périodes historiques de l'antique Helvétie, et qu'à l'aide de sa vive et lumineuse démonstration, on vient à regarder autour de soi, pour comprendre tout ce qu'il a fallu de temps, d'efforts et d'inductions, pour arriver si haut et par des sentiers si peu sûrs et si pleins d'obscurités, on se dit volontiers que Jean de Muller possédait au propre, lui aussi, cet inappréhensible génie de la patience, qui a fait d'Augustin Thierry un des grands historiens de l'époque et l'un des plus illustres avengles, après Homère et Milton.

Jean de Muller, on l'a dit et proclamé bien souvent, n'est pas un historien systématique, imaginant, commentant ou justifiant l'histoire, au profit d'une théorie préconçue ou d'une idée hardiment paradoxale, à la façon de plusieurs de nos novateurs modernes ; non, Jean de Muller appartient à cette glorieuse école, qui raconte les faits, pour l'unique besoin de la vérité, sans passions, ni témérités aveugles, mais en les éclairant au moyen de cette critique large et sévère en même temps, qui est la véritable condition de l'histoire, et que nous avons le droit de nommer la philosophie de l'histoire, sans le dogmatisme froid du théoricien.

Quand parut le premier volume de son Histoire de la Confédération, il fut salué des acclamations de la foule ; l'Allemagne fut émue et la Suisse tressaillit du plus noble orgueil.

Il devint le livre de tous, le livre du riche et du pauvre, le livre de l'avoyer et du paysan, se répandant comme une bonne nouvelle, dans les châteaux et les chaumières, sur les montagnes et dans les vallées de l'Helvétie, et lorsque, en pèlerin curieux vous demandiez à l'humble habitant de tous ces pays alpestres, qui vous racontait tout au long l'histoire des ruines diverses du vieux château du voisinage, comment il avait appris toutes ces choses-là, eh ! vous répliquait-il alors, ne le trouve-t-on pas dans le livre de Muller de Schaffhouse ?

Jean de Muller ne fut pas ébloui par ce premier succès, qu'il accepta, d'une manière calme et toute digne de lui, ainsi que les critiques plus ou moins méritées qui vinrent s'y mêler.

« Je me ferai, disait-il à ce propos, une loi d'allier me dignité modeste et le plus grand sang-froid à l'impétuosité, et comme par le passé, de ne rien admettre dans mon histoire qui ne repose sur des documents.

« Nulle critique de mon livre ne m'afflige : si elle est vraie, j'aime la vérité, si elle est fautive, elle tombera d'elle-même : C'est ainsi qu'au lieu de réfuter mes critiques, j'emploierai tous mes instants à perfectionner mes facultés intellectuelles et à augmenter la somme de mes connaissances. »

Dans les volumes suivants, toujours fidèle à ces grands principes, Jean de Muller en éleva encore plus haut l'application : de sorte qu'à mesure que son travail avançait, le sentiment intime et profond de force qu'il y puisait chaque jour, soutenait et relevait même, à ses propres yeux, cette légitime conviction, qu'il pouvait suffire à l'ampleur et à toutes les nécessités de la tâche.

Au milieu des diverses situations et péripéties d'une glorieuse existence, qui a eu ses labeurs, ses luttes, ses besoins, ses amertumes, mais que d'illustres et bien douces amitiés ont consolées et réjouies, que les faveurs des princes ont émue et comblées quelquefois, l'âme de Jean de Muller sut garder cette sérénité constante qui lui laissait patiente possession de lui-même, et qui lui permit de poursuivre, sans relâche, son grand travail historique.

IV.

Commencée en 1780, la publication de l'Histoire de la Confédération ne comptait encore en 1803, que trois volumes, Jean de

Muller se hâtait lentement dans l'exécution de cette vaste pensée, ayant mis en effet presque tout un quart de siècle à faire ses trois premières livraisons.

Il portait sa mission d'historien comme un véritable sacerdoce ; et chaque partie du monument qu'il élevait à la gloire de son pays, lui coûtait des recherches profondes et des efforts suprêmes d'intelligence et de travail ; et, si parfois quelque découragement se venait mêler aux fatigues de ses heures si laborieuses et si remplies, il était vite comprimé sous l'influence de cette forte voix intérieure qui lui criait :

« Travail, travaille, pendant qu'il est jour, et avant que vienne la longue nuit où tout travail cesse. » Aussi, lorsqu'il expédiait enfin, le jour de Noël 1804, son 4ème volume à Leipzig, après y avoir fait des corrections jusqu'au dernier demi quart-d'heure, avouait-il avec une noble et touchante simplicité, qu'il s'en séparait le cœur gros, comme d'un livre dont on est peu content.

La composition de son cinquième volume l'occupa vivement ensuite, mais il n'eut pas le temps de l'achever : La mort avait aussi sa hâte, et elle frappait le grand historien sur la première moitié de ce même volume qui devait le conduire à l'époque de la Réformation.

Jean de Muller n'avait alors que 57 ans ; et quoique plein de fortes pensées et de nobles actions, sa vie devait, outre l'histoire de la confédération, se compléter encore par la publication de plusieurs autres travaux historiques et littéraires, pour l'exécution desquels il avait lentement et laborieusement réuni des documents de toute nature et de toute valeur ; mais, hélas ! le grand travailleur n'eut pas le temps de dire son dernier mot, d'exprimer sa dernière pensée, d'ajouter enfin de nouvelles gloires à toutes celles dont il était déjà en si légitime possession.

Quoiqu'il en soit, l'homme et l'œuvre restent, et Jean de Muller de Schaffhouse se place de droit parmi les historiens qui descendent en droite ligne de Thucydide, et dont la gloire durera autant que les vieilles montagnes de la Suisse.

E. DE FENOUILLET.

EDUCATION.

PEDAGOGIE.

DE L'EMPLOI DU TEMPS DANS LES ÉCOLES.

Du plan d'Etudes.—Organisation d'un Cours Triennal.

Après avoir passé en revue dans les articles précédents les différentes branches d'études que doit comprendre l'instruction primaire, ainsi que l'étendue et la direction à donner à chaque espèce d'enseignement, nous avons à traiter aujourd'hui une question capitale, bien qu'on paraisse en avoir généralement méconnu l'importance.

Cette question est celle du plan d'études lui-même, c'est-à-dire de l'ordre dans lequel les différentes matières doivent se succéder dans l'enseignement, et du temps à assigner à chacune.

On s'est beaucoup occupé partout de la répartition de l'enseignement entre les différentes heures de la journée et même entre les jours de la semaine, et des moyens de faire enseigner simultanément ou successivement à chaque division les diverses branches d'instruction. Mais on a paru oublier qu'avant de savoir à quel jour de la semaine et à quelle heure du jour on enseignera chaque chose, il faut savoir ce qu'on doit enseigner dans l'année, et comment les branches d'études, qui doivent composer le programme d'une bonne école, peuvent être réparties dans la durée du temps que la moyenne des élèves passe habituellement en classe.

On a fait un peu comme des personnes qui se mettraient en route sans connaître la longueur du voyage qu'elles entreprennent, ni dans quel temps elles doivent l'avoir accompli, ou, si l'on veut bien nous permettre encore cette comparaison familière, comme des gens qui voudraient régler le menu de leur ordinaire de chaque jour avant de savoir ce qu'ils ont à dépenser par an. Or, de même que rien n'est ruineux comme de vivre au jour le jour sans s'être rendu compte de son revenu et de ce qu'il permet de dépenser par jour, de même

rien ne nuit au succès de l'enseignement comme de n'avoir pas arrêté parfaitement dans son esprit ce que l'on doit apprendre à ses élèves et dans quel intervalle il faut le leur avoir montré. Si le voyageur imprudent risque de ne pas arriver au terme de son voyage, ou du moins de n'y pas arriver à temps, l'instituteur qui ne s'est fait aucun plan d'études s'expose fort à perdre continuellement un temps considérable et à n'apprendre jamais à ses élèves qu'une partie de ce qu'ils devraient savoir en quittant l'école.

Nous avons dit, au début de ces articles, qu'un des grands avantages de l'instruction secondaire était d'avoir un plan d'études bien déterminé. Nous n'avons pas à nous occuper des remaniements successifs que ce plan a éprouvés, ni à voir si l'ordre adopté est bien le meilleur qu'on pourrait choisir : ceci est étranger à notre sujet et n'est pas, d'ailleurs, de notre compétence. Mais, sans nous arrêter aux changements nombreux qu'on a cru devoir apporter à ce plan à des époques rapprochées, et sans nous inquiéter des critiques qu'on peut être tenté d'en faire sous tel ou tel rapport, comme on peut en faire sur tout, nous sommes forcé de reconnaître qu'à toutes les époques, il a existé, pour l'instruction secondaire, un plan d'études parfaitement arrêté et connu de tous les professeurs attachés à cet enseignement.

Or, il est incontestable que l'existence seule d'un plan bien déterminé a toujours été pour l'instruction secondaire un avantage précieux. C'est un guide qui trace à chacun la marche à suivre, montre les limites dans lesquelles on doit se renfermer, et assigne à chaque étude son temps, sa place et sa durée. Il prévient non-seulement les erreurs et les divagations, les incertitudes et les tâtonnements, mais encore le laisser-aller et les pertes de temps. Aussi, en dehors de toutes les circonstances particulières de temps, de lieux et de personnes, ne peut-on pas s'empêcher de lui attribuer une partie des résultats que donne l'enseignement secondaire. Si nous revenons aujourd'hui sur cette question, c'est que l'organisation de ce dernier enseignement peut nous fournir des exemples et quelques comparaisons.

Nous devons aussi répondre à quelques objections qui nous ont été faites pour avoir attribué à l'avantage de posséder depuis longtemps un plan d'études bien déterminé, une partie des résultats que donne l'enseignement secondaire. Nous étions allé en partie au-devant de ces objections, en constatant nous-même la différence qui existe dans la nature des deux enseignements et dans la position de ceux qui donnent l'un ou l'autre. Mais on nous en fait quelques autres qui concernent les élèves. On nous dit, par exemple, que les écoles envoient leurs meilleurs élèves dans les collèges, que ces élèves suivent régulièrement les leçons, et que chaque classe a son professeur.

Il y a du vrai et du faux dans ces assertions, qui, d'ailleurs, n'affaiblissent en rien la valeur de ce que nous avons dit. Ainsi chaque classe a son professeur, c'est vrai : mais le professeur n'en a pas moins dans sa classe composée de 30, 40, 50 et même 60 élèves et plus, des jeunes gens de forces très-diverses et ayant entre eux 4 ans et plus de différence.

Ces élèves suivent régulièrement les classes, nous dit-on ; c'est encore vrai : mais, ainsi que nous allons le dire, cette régularité est précisément en grande partie une des conséquences de l'existence d'un plan d'études bien connu, qui commande à tout le monde.

Quant à l'assertion que les meilleurs élèves des écoles vont dans les collèges, elle est inexacte. Si quelques parents peu fortunés se décident à envoyer leurs enfants au collège, parce qu'ils les voient réussir à l'école, ils sont en bien petit nombre, et seulement l'exception. On met ses enfants au collège, non pas parce qu'ils ont beaucoup d'intelligence, mais parce que l'on a de la fortune, et qu'ils sont destinés à occuper dans le monde une position qui exigera des études complètes. Mais ces élèves des collèges sont loin d'être des jeunes gens

tous heureusement doués, comme ceux qui nous font ces objections semblent le croire. Il y a parmi eux, comme à l'école, des élèves pleins d'intelligence et des élèves sans moyens, des élèves animés de l'ardeur du travail et des paresseux.

Ce n'est pas aux instituteurs à penser qu'on a plus de moyens naturels, parce qu'on est né dans une classe plus riche. La richesse ou la pauvreté ne font rien à l'intelligence, c'est Dieu qui répartit ses dons aux hommes, et il le fait sans distinction de pauvres ou de riches ; l'éducation vient seulement cultiver les facultés dont il a mis le germe en nous. La richesse offre sans doute ensuite plus de facilités pour augmenter son instruction et étendre ses connaissances, mais elle ne donne ni le talent, ni l'aptitude à apprendre.

Que les instituteurs se gardent donc bien de croire que leurs élèves sont plus pauvres d'esprit parce qu'ils sont plus pauvres des dons de la fortune. Qu'ils se persuadent bien, au contraire, qu'après les dispositions naturelles, c'est la culture qui fait toute la différence entre les hommes. S'il y avait une différence tenant à la richesse, elle serait en faveur de leurs élèves, et elle le sera quand ils le voudront sérieusement. En effet, la fortune amollit souvent les caractères, la pauvreté donne au contraire de l'énergie à ceux qui n'oublient pas qu'ils doivent tout attendre d'eux-mêmes, de leur talent et de leurs efforts.

Avant d'entrer dans l'examen du plan d'études que nous croyons utile d'adopter dans l'instruction primaire, nous voulons dire quelques mots d'un avantage qu'aurait pour les écoles l'adoption d'un plan quelconque, avantage dont nous n'avons pas encore parlé.

On se plaint partout de l'indifférence des parents, de leur inexactitude à envoyer leurs enfants en classe, et l'on a parfaitement raison, car l'expérience prouve que cette inexactitude est un des plus grands obstacles aux progrès des élèves. Mais n'aurait-on pas un nouveau moyen de faire comprendre aux familles, je ne dis pas l'utilité, mais la nécessité de l'assiduité à venir en classe, s'il y avait pour chaque école un programme d'enseignement arrêté, connu, et auquel on se conformerait scrupuleusement. Quand les parents croient qu'à quelque époque que ce soit leurs enfants peuvent apprendre ce qu'ils ignorent et recevoir les leçons dont ils ont besoin, pourquoi se gêneraient-ils pour se priver de leurs services en les envoyant à l'école ?

Mais, s'il existe dans l'école un plan d'études bien déterminé, connu de tout le monde et limit le maître comme les élèves, il y a, des lors, une réponse toute prête pour les parents qui négligeraient d'envoyer leurs enfants régulièrement en classe. Ils comprendront mieux que par toutes les explications possibles que, si leurs enfants ne viennent pas exactement, ils ne peuvent plus être au courant, et sont hors d'état de suivre les leçons ou ne peuvent le faire utilement qu'en revenant en arrière et descendant à une classe inférieure. Les élèves le comprendront encore mieux, parce qu'ils sont mieux initiés à la connaissance de l'organisation de l'école. Ceci est un grand point, car les enfants sont au moins aussi coupables que les parents. Chez eux, le défaut de goût pour l'instruction, la paresse, l'amour du vagabondage et le désir de profiter des beaux jours, quand vient le printemps, s'ajoutent à l'indifférence des familles pour les tenir éloignés de l'école ou pour multiplier leurs absences.

Cependant comment, en tenant compte de cette inexactitude ainsi que de la différence d'intelligence des élèves et de leur degré différent d'instruction, depuis l'enfant qui ne connaît pas encore ses lettres jusqu'à celui qui achève le cours de ses études scolaires, comment établir un plan d'études qui puisse convenir à tous les élèves, et être suivi régulièrement dans l'école ? Ceci est difficile sans doute, et nous aurons à examiner ces différents points. Mais avant toutes choses, hâtons-nous de dire que, s'il faut organiser l'école en vue des élèves négligents et inexacts, il faut

renoncer à avoir une école bien organisée et fonctionnant d'une manière régulière. Pourquoi d'ailleurs sacrifier aux élèves paresseux et insoucians la masse des élèves laborieux et assidus ? Ne serait-ce pas donner une prime à la paresse et à l'inexactitude ?

C'est peut-être l'occasion de faire remarquer que l'inexactitude des élèves est un peu le résultat de vieilles habitudes que l'enseignement même des écoles a contribué à faire prendre. Avant que l'instruction primaire eût fait les progrès qu'elle a réalisés de nos jours, lorsque les anciens maîtres d'école du temps passé ne connaissaient guère que le mode individuel, dominant, pour ainsi dire, autant de leçons qu'il y avait d'élèves, les parents n'avaient nul besoin de se gêner pour envoyer leurs enfants en classe. L'écolier paresseux ou retardaire, qui revenait à l'école après un éloignement de quelques mois, ne dérangeait personne, il ne troublait en rien l'ordre de la classe ; le maître le permit où il en était, et l'écolier souffrait seul de son inexactitude.

Le mode mutuel, tant qu'il a été en vogue, n'a rien changé à ces habitudes dans les écoles où il a été établi. Avec ce mode, tous les élèves étant répartis en groupes de 8 ou 10, plus il y a d'élèves dans l'école, plus il y a de groupes de forces différentes : à quelque époque de l'année que ce soit, l'élève qui entre à l'école ou qui y revient après une absence, trouve immédiatement un groupe approprié à son état d'instruction, et où il peut être casé sans inconvénient pour lui ni pour personne. Jamais donc, dans ces écoles, un motif tiré de l'enseignement lui-même n'a contraint les parents ou les élèves à l'inexactitude. Le maître n'y avait pas non plus le même stimulant pour l'obtenir.

Un fait très-caractéristique va montrer quelle peut être, à cet égard, l'influence du mode d'enseignement. A Paris, jusqu'à ces derniers temps, toutes les écoles publiques de garçons et de filles se divisaient presque exactement en écoles où l'on suivait le mode mutuel et en écoles où le mode simultané était exclusivement adopté. Eh bien ! avec une population semblable, on a constamment remarqué que, dans ces dernières écoles, les absences des élèves n'étaient guère que le tiers ou même le quart seulement de ce qu'on remarquait dans les autres. Ne faut-il pas voir là en partie l'effet d'une cause qui agit à la fois sur les enfants et les familles, et qui stimule le maître lui-même ?

Enfin, dans l'enseignement secondaire, voit-on les familles envoyer irrégulièrement leurs enfants dans les classes des lycées et des collèges ? Nullement. Qu'on ne dise pas que les familles apprécient mieux ici les avantages de l'instruction. On répondrait que, chez ces familles, la tendresse maternelle et la faiblesse générale des parents se joignant à l'indifférence des élèves, il y aurait des causes non moins grandes d'irrégularité dans la fréquentation des classes, si les exigences du plan d'études n'y commandaient impérieusement l'exactitude.

Ce serait donc une grave erreur de se préoccuper des nombreuses absences des élèves. Vouloir y subordonner le plan d'enseignement serait compromettre indistinctement l'amélioration de l'instruction primaire. Les élèves indifférents et paresseux méritent-ils plus d'égards que les autres ? Organisons donc l'enseignement en vue de ceux qui veulent en profiter, et persuadons-nous bien qu'un plan régulier d'études aura pour résultat de rendre plus régulière la fréquentation des écoles.

Les seules raisons qui doivent guider dans la détermination de ce plan sont les besoins des élèves, le bien général de l'école et la nécessité de ne pas dépasser ce qui est possible, dans la condition ordinaire de la majorité des écoles, c'est-à-dire de celles où le maître est seul pour faire la classe à tous les élèves.

Dans ces écoles, le règlement général proposé comme modèle par le Conseil impérial de l'instruction publique prescrit de répartir les élèves en trois divisions. Cette me-

sure nous semble très-sage, et, pour des raisons que nous allons dire, celle qui satisfait le mieux aux conditions d'un bon enseignement dans les écoles de cette espèce.

D'après cela, le seul plan d'études qui nous paraisse en rapport avec l'organisation de ces écoles est un cours triennal, c'est-à-dire un système dans lequel toutes les études des élèves sont réparties dans un cours de trois années.

A cette idée d'un cours triennal, beaucoup de maîtres vont se récrier en disant qu'il est impossible d'enseigner, en trois années, tout ce qu'il est nécessaire d'apprendre à un enfant qui ne sait rien. Nous comprenons leurs doutes et nous ne faisons aucune difficulté d'avouer que nous-même nous les avons partagés. Pendant longtemps nous avons combattu cette idée, nous avons fait toutes les objections qui se présentent sans doute à leur esprit, et après avoir résisté autant que nous avons pu, la réflexion et l'observation attentive des faits nous ont amené à reconnaître que dans la situation où se trouve la plus grande partie des écoles, il ne peut pas y avoir de plan régulier d'études, ou ce plan doit se résumer en un cours triennal.

Voyons, en effet, comment se passent les choses.

L'instituteur est seul dans son école pour instruire tous ses élèves parvenus à tous les degrés d'instruction, et, aux termes du règlement, ces élèves sont répartis en trois divisions. Chaque année des élèves nouveaux entrent à l'école et y commencent leurs études, tandis que d'autres quittent la classe après les avoir achevées. Les élèves qui commencent, comme ceux qui finissent, doivent nécessairement se trouver dans l'une ou l'autre des trois divisions entre lesquelles sont distribuées toutes les matières de l'instruction primaire. Car, si vous en retranchez quelqu'une, si vous n'en parcourez pas le cercle entier dans l'année avec vos trois divisions, vous n'avez plus de plan d'études régulier, vous n'avez rien pour ceux qui commencent ou pour ceux qui finissent. Dans tous les cas l'enseignement est incomplet, insuffisant et sans appropriation aux besoins des uns et des autres.

Qu'on fasse comme on voudra, il n'y a pas moyen d'échapper à cette alternative : ou répartir tout son enseignement en trois années, ou bien n'avoir plus de plan, et enseigner au jour le jour, apprenant chaque année tantôt une chose, tantôt une autre.

Sans doute ce plan a des inconvénients : il y en a à tout dans ce monde. Mais comment faire autrement ?

Si, dans la conviction qu'il est impossible d'enseigner en trois années, à des enfants, tout ce qu'ils doivent apprendre, nous portons le cours à quatre années il nous faut alors quatre divisions. Si nous trouvons que quatre années ne suffisent pas, et en effet, nous pensons que ce ne serait pas assez pour beaucoup d'élèves, il nous faudra cinq années, mais aussi cinq divisions.

Or, à chaque division que nous ajoutons, nous augmentons les difficultés pour le maître, nous lui créons des embarras, des obstacles. Ce n'est pas seulement au maître, que nous nuisons, c'est à toute l'école, c'est à chaque élève en particulier. Plus il y a de divisions dans l'école, plus le tour de chacune revient à intervalles éloignés. Avec cinq divisions, en supposant que la leçon ne dure qu'une demi-heure pour chacune, c'est deux heures et demi d'attente avant que le tour de la première puisse revenir. Pendant ce temps, comment occuper les élèves, et surtout les plus jeunes qui sont encore incapables de faire aucun devoir ?

Moins les élèves sont avancés, moins le travail solitaire leur est profitable. Dans l'instruction primaire, jamais les élèves ne sont assez instruits, jamais leur intelligence n'est assez développée pour qu'ils n'aient besoin de la parole du maître plus que de tout autre exercice. La leçon orale doit l'emporter sur le travail écrit, et l'école la mieux organisée sera celle où tous les élèves seront le plus souvent et le plus longtemps en communication directe avec le maître.

C'est donc avec raison, et dans l'intention de satisfaire à

toutes les exigences de l'enseignement primaire, que les règlements prescrivent en général de partager les élèves en trois divisions dans toutes les écoles dirigées par un seul maître. Cette répartition des élèves en trois divisions entraîne nécessairement celle de l'enseignement en trois années. Si donc on n'a pas adopté partout jusqu'ici le cours triennal, c'est qu'on ne s'est occupé presque nulle part d'organiser un plan régulier d'études, c'est qu'on a marché presque toujours au hasard, même lorsqu'on avait le plus l'intention de bien faire, et si nous-même nous avons hésité longtemps avant de reconnaître cette nécessité, nous le confessons sans détour, c'est que nous n'avions pas examiné cette question assez attentivement et d'assez près.

Mais avant de montrer comment l'enseignement primaire peut être réparti dans un cours de trois années, ce qui sera l'objet d'un prochain article, nous devons dissiper les doutes qui se présentent naturellement à l'esprit.

Et d'abord hâtons-nous de dire qu'une répartition de l'enseignement en trois ans n'entraîne pas, comme conséquence nécessaire, que les élèves devront avoir achevé dans l'espace de trois années les études qui constituent pour nous le programme de l'enseignement primaire.

Le premier inconvénient du plan triennal est le même que celui d'un plan quelconque qui s'adresse à un certain nombre d'élèves de forces différentes et dont quelques-uns ne peuvent pas suivre. Dans une réunion d'élèves, quels qu'ils soient, il y en a toujours qui ne peuvent marcher du même pas que les autres; il y a des traînants, des élèves attardés, qui vont plus lentement et restent en arrière. Quoi qu'on fasse et de quelque manière qu'on s'y prenne, il y aura toujours des élèves qui apprendront moins vite que d'autres.

Il y a à l'intelligence des individus des limites qu'il n'est au pouvoir de personne de dépasser. Tous les élèves sont loin d'être également doués, et dans toutes les classes on en rencontre qui ne peuvent jamais rien savoir parfaitement. On passerait à leur apprendre la même chose trois ou quatre fois plus de temps qu'avec les autres, ils la recommenceraient peut-être dix fois que jamais ils ne la sauraient aussi bien. Il faut savoir s'y résigner et se bien garder de sacrifier la masse des élèves à ces esprits retardataires qui, du reste, sont l'exception.

Il y en a, au contraire, un plus grand nombre qui, sans être incapables d'arriver jamais à un degré suffisant d'instruction, ont cependant besoin de plus de temps que les autres pour acquérir les mêmes connaissances. Les uns saisissent mieux un sujet et trouvent plus de difficultés dans un autre. Il y en a que les éléments arrêtent longtemps et qui, ce point franchi, marchent rapidement dans le reste; d'autres, au contraire, apprennent aisément ce qui est simple et élémentaire, mais leur esprit comprend plus difficilement ce qui est compliqué, et ils ont besoin de s'y arrêter davantage. C'est ce qu'on voit partout, dans toutes les classes, et avec tous les systèmes d'enseignement.

Mais doit-on pour cela changer le système quand il est bien approprié à l'aptitude moyenne des élèves et à la nature de l'enseignement? Personne n'oserait le proposer. Nous agirons de même à l'égard du plan triennal, puisque c'est le seul qui soit en rapport avec les trois divisions que peut établir un maître livré à ses propres ressources.

Que ferons-nous cependant, dans ce système, d'un élève qui ne pourrait pas suivre? Ce qu'on en fait partout ailleurs: on lui fait recommencer une année, et reprendre les leçons de la division qu'il n'a pas suivie avec assez de succès pour passer à la division supérieure. Nous en ferons autant avec un élève qui arrive dans le cours d'une année, et qui, sachant déjà quelque chose, n'est pas en état de prendre place dans une division avec tout le profit désirable; nous le placerons dans la division inférieure.

Mais alors l'élève reverra ce qu'il a vu, il referra ce qu'il a déjà fait.

C'est vrai, mais c'est ce qui arrive partout, non pas seulement dans l'instruction primaire, mais aussi dans l'instruction secondaire, où très-souvent les élèves doublent une classe, où souvent même les parents intelligents en font doubler une, voulant avec raison que leurs enfants soient plutôt au-dessus qu'au-dessous de leur travail.

Ce doublement d'une classe a d'ailleurs dans l'enseignement primaire bien moins d'inconvénients qu'on ne croit, tandis qu'il a de grands avantages. Dans l'instruction primaire, avons-nous déjà rappelés plus d'une fois, ce qu'on apprend a moins d'importance que le développement de l'intelligence. Cela est d'autant plus vrai, que l'élève est plus jeune, et que ce qu'il apprend est plus élémentaire et a moins de valeur en soi que par les explications qui servent à le faire comprendre. Or, dans le système triennal où l'instituteur fait toutes les leçons, le développement de l'intelligence est plus grand; les leçons du maître sont plus variées, ses explications plus nombreuses, mieux appropriées aux circonstances et aux besoins actuels des élèves, elles naissent mieux du sujet, et le maître se répète moins servilement. Par conséquent, tout en recommençant le cours d'une année, l'élève voit toujours quelque chose de neuf, et ce qu'il revoit, il le voit d'une manière nouvelle. Son intelligence se fortifie, ses facultés s'exercent, et il acquiert de nouvelles idées; c'est le point essentiel à ce degré d'enseignement.

Dans le prochain article, nous répondrons à quelques autres objections, et nous montrerons comment les différentes parties de l'instruction primaire peuvent être réparties entre les trois années du cours.

J. J. RAPET.

Exercices pour les Elèves des Ecoles.

Vers à apprendre par cœur.

DIEU PUBLIE PAR SES ŒUVRES.

La voix de l'univers à ce Dieu me rappelle.
La terre le publie: "Est-ce moi, me dit-elle,
Est-ce moi qui produis mes riches ornements?
C'est celui dont la main posa mes fondements.
Si je sers tes besoins, c'est lui qui me l'ordonne:
Les présents qu'il me fait, c'est à toi qu'il les donne:
Je me pare des fleurs qui tombent de sa main;
Il ne fait que l'ouvrir, et m'en remplit le sein.
Pour consoler l'espoir du labourer avide,
C'est lui qui dans l'Égypte, où je suis trop aride,
Veut qu'au moment prescrit le Nil, loin de ses bords
Répandu sur ma plaine, y porte ses trésors.
A de moindres objets tu peux le reconnaître:
Contemple seulement l'arbre que je fais croître.
Mon suc, dans la racine à peine répandu,
Du tronc qui le reçoit à la branche est rendu:
La feuille le demande, et la branche fidèle,
Prodigue de son bien, le partage avec elle.
De l'éclat de ses fruits justement enchanté,
Ne méprise jamais ces plantes sans beauté,
Troupe obscure et timide, humble et faible vulgaire.
Si tu sais découvrir leur vertu salutaire,
Elles pourront servir à prolonger tes jours.
Et ne t'afflige pas si les leurs sont si courts:
Toute plante en naissant déjà renferme en elle
D'enfants qui la suivront une race immortelle:
Chacun de ces enfants, dans ma fécondité,
Trouve un gage nouveau de sa postérité."

LOUIS RACINE.

Exercices de Grammaire.

§ 15. Genres dans les adjectifs.—Exceptions.

Une lettre.—Je vous envoie les secours que je vous ai promis pour le père Jacques. Nul paysan dans ce canton ne les mérite plus que ce brave homme. C'est, vous le savez, le plus âgé du pays; il a, je crois, quatre-vingt-dix ans et n'est point caduc; il est encore bien frais. Il habite un humble réduit ayant un portail assez

bas. Son frère, qui dans sa jeunesse était le plus beau, le plus malin, le plus alerte des paysans du hameau qu'il habite, est bien vieillot, bien cassé aujourd'hui; il est si maigre, si sec qu'il a l'air d'un squelette. Il est perclus de tous ses membres, et presque muet; quelques personnes ajoutent qu'il est fou: c'est dommage, car c'était, comme le père Jacques, le meilleur homme qui existât au monde. Il était vraiment supérieur à tous les habitants de sa localité.

Loin d'être le persécuteur des malheureux, le père Jacques en fut toujours le zélé protecteur. Son extérieur doux, affable, est l'image de son âme angélique. Jamais un mot trompeur n'est sorti de sa bouche. Tous ses serviteurs, tous les voyageurs, quels qu'ils fussent, chasseurs, pêcheurs, chanteurs, mendiants et danseurs de profession, trouvaient un asile sous son toit hospitalier; les devineurs, aux dehors flatteurs, et les Bohémiens, étaient les seuls bannis de son habitation; il leur donnait du pain, de l'argent si leur dénûment était trop grand, trop affreux, mais il leur intimait l'ordre exprès de ne pas répéter devant lui leurs mots grossiers et leurs mauvais tours.

Questionnaire.

I. Traduisez au féminin tout ce qui, dans ce devoir, a rapport au père Jacques, depuis *je vous envoie* jusqu'à *de sa localité*.

Contraire.—Je vous envoie les secours que je vous ai promis pour la mère Jacques. Nulle paysanne, dans ce canton, ne les mérite plus que cette brave femme. C'est, vous le savez, la plus âgée du pays; elle a quatre-vingt-dix ans et n'est point caduque; elle est encore bien fraîche. Elle habite une humble cabane ayant une petite porte assez basse. Sa sœur, qui, dans sa jeunesse, était la plus belle, la plus maligne, la plus alerte des paysannes du hameau qu'elle habite, est bien vieillesse, bien cassée aujourd'hui; elle est si maigre, si sèche, qu'elle a l'air d'un squelette. Elle est perclus de tous ses membres, et presque muette; quelques personnes ajoutent qu'elle est folle; c'est dommage, car c'était la meilleure femme qui existât au monde; elle était vraiment supérieure à tous les habitants de sa localité, etc.

II. Relevez les passages relatifs au paragraphe des exceptions dans le genre des adjectifs, et faites-leur subir les changements indiqués dans ce paragraphe, en mettant des noms féminins à la place des noms masculins.

Contraire.—Le persécuteur des hommes malheureux: *la persécutrice des femmes malheureuses*;—le zélé protecteur: *la zélée protectrice*;—son extérieur doux, affable: *sa physionomie douce, affable*;—un mot trompeur: *une parole trompeuse*;—tous ses serviteurs: *toutes ses servantes*;—tous les voyageurs, chasseurs, pêcheurs, mendiants, danseurs: *toutes les voyageuses, chasseresses, pêcheuses, chanteuses, mendiannes, danseuses*;—toit hospitalier: *maison hospitalière*;—les devineurs, les devineresses: *les devineuses, les devineresses*;—dehors flatteurs: *apparences flatteuses*;—les Bohémiens: *les Bohémiennes*;—dénûment trop grand, trop affreux: *misère trop grande, trop affreuse*;—ordre exprès: *injonction expresse*;—mots grossiers, injurieux: *paroles grossières, injurieuses*;—mauvais tours: *mauvaises plaisanteries*.

III. Relevez les noms de cet exercice, et donnez des noms et des adjectifs de la même famille.

Contraire.—Secours: *concours, recours, secourable, cours, cursus*;—père: *paternité, paternel*;—paysan: *pays, paysage*;—canton: *cantonnier, cantonal*;—homme: *humanité, humaniste*;—humain: *ans, année, annuité, annales, annuel, anniversaires*;—réduit: *réduction, irréductible*;—jeunesse: *jeune, rajeunissement*;—air: *aéré, aération, aériforme, aérien*;—personnes: *personnel, personnalité*;—dommage: *dédommagement*;—habitants: *habitation, habitable, inhabitable*;—localité: *location*;—extérieur: *externe, externe*;—image: *imagerie, imagination, imaginaire*;—bouche: *boucher*;—profession: *professeur, professorat, professionnel*;—toit: *toiture*;—pain: *panification, painetier*;—argent: *argenteur, argentier, argenté*;—dénûment: *dénué*;—ordre: *ordonnance, désordonné*.

IV. Relevez les adjectifs ainsi que les mots qui sont employés comme adjectifs, et donnez des noms et des adjectifs de la même famille.

Contraire.—Nul: *nullité, annulation*;—brave: *bravoure, bravade*;—âgé: *âge*;—quatre: *quart, quatrième*;—vingt: *vingtaine, vingtème*;—dix: *dizaine, dizaine, dixième*;—caduc: *caducité*;—frais: *fraicheur, rafraichissement, rafraichissant*;—humble: *humilité, humiliation, humiliant, petit, petitesse*;—bas: *bassesse, abaissement*;—beau: *beauté, embellissement*;—maign: *malignité*;—vieillot: *vieillard, vieux, vieillesse*;—maigre: *maigreur, amaigrissement*;—sec: *sècheresse, dessèchement, desséché*;—tout: *total, totalité, totalisation*;—persécuteur: *persécution*;—malheureux: *malheur, heureux, bienheureux, bonheur*;—zèle: *zèle*;—protecteur: *protection, protégé*;—doux: *douceur, adoucissant*;—affable:

affabilité;—angélique: *ange*;—trompeur: *tromperie*;—serviteurs: *service, asservissement, servitude*;—grand: *grandeur, grandesse, agrandissement*;—exprès: *expressif, expression, inexprimable*;—grossièretés: *gras, grosseur, grossier*.

V. Donnez six mots terminés en *an*, trois en *anc*, trois en *and*, trois en *on*, dix en *ance*.

Contraire.—An: *turban, artisan, courtisan, flan, ban, cormoran*;—anc: *bauc, flauc, franc*;—and: *marchand, chaland, ordinaud*;—on: *paon, faon, laon*, (nom de ville);—ance: *persévérance, aisance, constance, balance, crémance, doléance, lance, romance, substance, justice*.

AVIS OFFICIELS.

NOMINATIONS.

NOMINATION D'INSPECTEURS D'ÉCOLE.

M. Charles H. Leroux, instituteur, a été nommé inspecteur d'école, en remplacement de M. A. P. L. Consigny, qui a donné sa démission, pour le district d'inspection comprenant les comtés de Bagot, de Rouville et partie de ceux de St. Hyacinthe et d'Iberville.

M. George Allan Bourgeois a été nommé de nouveau inspecteur d'école pour le district d'inspection, comprenant partie des comtés de Bagot, Drummond et Arthabaska.

LECTION D'UNE MUNICIPALITÉ SCOLAIRE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu approuver la séparation de l'endroit appelé "les Forges de Radnor" de la municipalité scolaire de Champlain, et de l'ériger en municipalité scolaire avec les limites suivantes: douze arpens de front sur quarante de profondeur, bornés, vers le bas, par le cordon des terres de la concession St. Jean, vers le haut, par celles de la concession St. Félix; au nord-est, par les terres d'Almé Olivier et de Jean Genta et au sud-ouest, par celles de Joseph Raïche.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE MONTREAL.

Dames T. M. Bertrand, Cyrille Proulx, Marcien Trotier, Eulalie Plamondon, Michel Martin, Jean Gervais; Dames: Philomène Davignon, Malvina Séguin, Delphine Tarte, Céline Leclère, Thérèse Dalpé, Marie Louise Arpin, Julie Arpin, Virginie Roy, Julie Laporte, Marceline Paré, Adéline Meloche, Evelina Masse, Marie-Mathilde Morelle, Victoire Limoges, Mélodie Mercier, Céline Limoges, Philonise Lussier, Césarine Leclère, Céline Mathiea, Geneviève Pabin, Marie Lyle, Sophie-Abraham Courville, Rose Edouard Hébert, Elizabeth Lemire dite Marsolais, Céline Taillefer, Marie-Anne Legault, Clémence Benoit, Philomène Christian, Adéline Beaudouin, Isilda Beaudry, Elizabeth Teller, Emilie Tessier, Onésime Bissonnet, Nathalie Charlebois, Marie Fontaine; Messieurs John McAfee, Jérôme Robillard, Théophile Beauregard, Auguste Hébert, et Mlle Rosalie Leclère ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE LA CITE DE QUEBEC.

M. Louis Michel Amoureux a obtenu un diplôme l'autorisant à enseigner dans les académies.

Demoiselles Marie-Adélaïde Bergeron, Rosalie Matte, Honoria Kenny, Henriette Bergeron, Judith Farley et Dame Adolphe Paré ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

C. DELAGRANGE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU COMTE DE SHERRBROOKE.

Mlle. Jane Amelia Doak et Dame Maria Alger Rodgers ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles modèles ou écoles primaires supérieures.

Demoiselles Ellen C. Hurd, Candace C. Bailey, Malvina Hitchcock, Christine Stone, Helen S. Ryther, Jane S. E. Doherty, Louisa M. Cross, Emily M. Martin, Irène J. Pières, Sylvia A. Glidden, Malvina Sawyer, Maria Sawyer, Margaret Carr, Susan M. Gilbert, Jane Wilford, Harriet O'Connor, Harriet Jane Ball, Catherine Gill, Ruth Alger et M. George H. Pope ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

S. A. HURD,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU COMTE DE STANSTED.

Demoiselles Fioretta P. Dalloff, Susan Blamy, Lora Emma Morse et M. George L. Clark ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

C. A. RICHARDSON,
Secrétaire.

BIBLIOTHEQUE DU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Toute personne ayant maintenant en sa possession des livres appartenant à cette bibliothèque, est priée de les remettre au plus vite. Comme on se propose de préparer un nouveau catalogue détaillé et raisonné, la bibliothèque sera fermée jusqu'à sa publication.

Par ordre,

J. LENOIR, Bibliothécaire.

INSTITUTEURS DISPONIBLES.

M. Adolphe Lamy, canadien de naissance, instituteur possédant un diplôme pour école-modèle, entreprendra d'enseigner l'algèbre, la trigonométrie, etc. Adresse : M. Adolphe Lamy, St. Sévère, comté de Champlain.

M. F. H. Declercq, natif de Belgique, muni d'un diplôme pour école élémentaire, se chargera d'enseigner l'anglais, le latin, etc; il est porteur de certificats. Adresse : St. Charles de Bellechasse.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA,) MARS, 1858.

A nos Abonnés.

Nous prions les personnes qui reçoivent notre Journal de vouloir bien se rappeler que l'abonnement en est chaque année payable d'avance et qu'il nous sera impossible de leur en continuer l'envoi, si elles ne nous transmettent pas *cinq chelins* d'ici à la publication de la prochaine livraison.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1856.

Nous avons publié, dans une de nos dernières livraisons, un compte-rendu du rapport du Surintendant du Haut-Canada pour l'année 1856; nous avons maintenant celui du Surintendant du Bas-Canada pour la même année, qui vient d'être publié par ordre de l'Assemblée Législative, et comme nous pensons que nos lecteurs y prendront encore un plus grand intérêt, nous allons leur en donner de copieux extraits.

Le rapport est divisé en trois parties: la première traite des résultats de la législation récente, la seconde des nouvelles réformes à opérer, la troisième des statistiques de l'année 1856; vient ensuite la conclusion. Il est suivi de trois appendices: le premier contient les tableaux statistiques, le second les circulaires, rapports spéciaux et règlements faits par le Surintendant jusqu'au 23 mai 1857, date de ce rapport, et enfin le troisième contient des extraits des rapports des Inspecteurs d'école. Le tout forme une brochure de 244 pages grand in 8o.

Dans la première partie de son rapport, le Surintendant félicite le Bas-Canada sur le succès qu'à obtenu la législation de l'avant dernière session, particulièrement en ce qui concerne l'élévation des cotisations et la perception plus régulière de la rétribution mensuelle:

"J'ai cru devoir, dit-il, interpréter ces deux dispositions de la loi l'une par l'autre et, dans le cas de certaines municipalités où il me paraissait difficile d'insister sur la perception de la rétribution mensuelle, et qui ont préféré prélever une cotisation additionnelle équivalant à l'autre source de revenu, j'ai cru devoir m'en contenter pour cette année et ne pas les priver de leur part de la subvention, comme la loi m'y autorisait.

"D'ailleurs, presque partout on a senti tout l'avantage d'un système qui combine comme bases de l'impôt la valeur de la propriété

et le nombre d'enfants à instruire. Sur 490 municipalités scolaires, il n'y en a que 65 où il n'ait pas été prélevé de rétribution mensuelle cette année; sur ce nombre 51 ont fourni un montant de cotisation additionnel égal au *minimum* de la taxe des enfants. Les 14 autres municipalités sont presque toutes des municipalités pauvres, exemptes même de la cotisation. Le petit nombre de municipalités récalcitrantes a été mis en demeure de se conformer à la loi et leur part de la subvention, au prochain semestre, sera retenue jusqu'à ce qu'elles aient établi au moins le minimum de la rétribution mensuelle.

"Lors de la passation de la loi, on m'a paru croire généralement que la disposition qui permettait aux municipalités d'élever leurs cotisations serait une lettre morte, ou du moins qu'un très petit nombre de localités s'en prévaudraient. Ceux qui entretenaient cette opinion, apprendront sans doute avec étonnement que plus de la moitié des municipalités scolaires ont élevé leur cotisation foncière annuelle. Trois ont été jusqu'à la quadrupler, 16 l'ont triplée, 101 l'ont doublée, 22 l'ont augmentée de moitié, 39 l'ont augmentée d'un tiers, 34 d'un quart, et 14 d'un cinquième. Quarante-deux autres municipalités ont aussi légèrement élevé leur cotisation, de sorte que 271 sur un total de 490 ont déjà profité de la nouvelle loi.

"Indépendamment de l'augmentation de la cotisation annuelle, les nouveaux blancs de rapports, que j'ai fait imprimer pour les commissaires, contenaient des colonnes où devaient être indiqués le montant des cotisations extraordinaires pour solde de dettes, imposées en vertu d'une autre section de la nouvelle loi et les contributions volontaires, bois de chauffage, etc. Sous le titre de "cotisations au-delà de la subvention et cotisations spéciales," la troisième colonne du tableau B indique le montant de l'augmentation de la cotisation et de toutes les contributions extraordinaires réunies, et c'est ce montant que je désignerai plus loin sous le nom de "contributions additionnelles."

"Il paraît d'après ce tableau que 457 municipalités ont, au moyen des "contributions additionnelles," excédé le chiffre de leur subvention; ce qui laisserait seulement 33 municipalités qui n'auraient point fourni, au moyen de cotisations ou de contributions volontaires, (indépendamment de la rétribution mensuelle et des cotisations pour construction de maison d'école) une somme plus qu'égale à celle qui leur est allouée par le gouvernement. Dans 120 municipalités le chiffre des contributions additionnelles égale celui de la cotisation ordinaire, et dans quelques-unes il l'excède de beaucoup; dans 105 autres, il s'élève à la moitié au-delà.

"Je reviendrai sur ce sujet en comparant les statistiques de cette année avec celles des années précédentes; mais je crois toutefois que c'est ici le lieu de signaler certains districts d'inspection et certaines municipalités en particulier, à raison des nobles efforts qu'ils ont faits.

"Les districts d'inspection que je crois devoir mentionner sont: 1o. celui de M. l'Inspecteur Bourgeois. La part de la subvention annuelle revenant à ce district n'est que de £302 et l'on y a prélevé, outre une somme égale, et £428 de contribution additionnelle, £188 de rétribution mensuelle, £401 de cotisation pour la construction de maisons d'école, en tout £1320, c'est-à-dire plus de quatre fois le montant de la subvention. 2o. Le district d'inspection de M. Parmelee dont la subvention annuelle est de £1635, a fourni outre £1599 de cotisation ordinaire et obligée: £1406 de contribution additionnelle, £1576 de rétribution mensuelle et £1145 de cotisation pour construction de maisons d'école, en tout £5728. 3o. Dans le district soumis à l'inspection de M. Child, où la part de la subvention s'élève à £1285, il a été prélevé £1258 de cotisation ordinaire, £1297 de contribution additionnelle, £1650 de rétribution mensuelle et £566 de cotisation pour construction de maisons d'école, en tout £4773. 4o. Dans le district d'inspection de M. Roney, toutes les cotisations se montent à £3044, savoir: outre la cotisation ordinaire, £666 de contribution additionnelle, £1019 de rétribution mensuelle et £560 de cotisation pour construction d'édifices; tandis que la part de la subvention pour ce district ne s'élève qu'à £808. 5o. Enfin le district d'inspection de M. Germain fournit £4488, savoir: £1591 de cotisation égale à la subvention, £912 de contribution additionnelle, £890 de rétribution mensuelle et £1094 de cotisation pour construction d'écoles.

"A l'exception de deux d'entre eux qui se trouvent situés à l'extrémité est de la Province et dans des contrées où il est même étonnant que l'on obtienne un résultat conforme aux plus simples exigences de la loi, tous les autres districts d'inspection ont fait plus que doubler la subvention de l'état par toutes leurs cotisations et rétributions scolaires réunies.

"Je crois devoir recommander à l'attention particulière du lecteur le tableau B de l'appendice, où l'on verra le détail des sacrifices généreux faits par des localités dont je ne puis signaler ici que quel-

ques-unes, que je choisis généralement dans les districts les plus pauvres ou les plus récemment défrichés.

« Ainsi presque toutes les municipalités du district de Gaspé ont fourni des sommes très considérables comparées à leurs parts de la subvention; dans le comté de Rimouski, Saint Germain, (ou Rimouski), Lessard, Saint Octave de Métis et Saint Simon ont augmenté leurs cotisations tout en prélevant la rétribution mensuelle; dans le comté de Charlevoix, la paroisse des Eboulements a prélevé £74 de contribution additionnelle et £50 de rétribution mensuelle; dans le comté de Mégantic les municipalités d'Aylmer, de St. Caix de Somerset et de St. Ferdinand d'Halifax ont payé des sommes étonnantes, si on les compare à leur part de la subvention. Les paroisses de St. Nicolas, de St. Jean Chrysostôme et de St. Joseph dans le comté de Levis, de Ste. Claire et de St. Lambert dans le comté de Dorchester; de St. Frédéric et de Ste. Marie, dans le comté de Beauce; de Lotbinière, de Ste. Croix, de St. Antoine, dans le comté Lotbinière, se sont fait honneur par leur libéralité comme on peut le voir en consultant le tableau ci-dessus indiqué. La municipalité de St. Raphaël, dans le comté de Bellechasse, mérite une mention toute particulière. Avec £29 de subvention elle a prélevé £17 de contribution additionnelle £26 de rétribution mensuelle et £50 de cotisation pour construction de maisons d'école, en tout £153. Les municipalités de Beauport, dans le comté de Québec, du Cap Santé, dans le comté de Portneuf, et de St. Jean de l'Isle d'Orléans et de l'Ange Gardien, dans le comté de Montmorency, sont celles qui, dans le district d'inspection de M. Barby, ont fourni les sommes de contribution les plus élevées relativement à leur part de la subvention. Les municipalités de Dumontier et de Maskinongé, dans le district d'inspection de M. Hubert, de la Baie du Fevre, et de St. David d'Yamaska, dans celui de M. Maurault, ont aussi prélevé des contributions additionnelles assez considérables en même temps que la rétribution mensuelle. Dans le district d'inspection de M. Bourgeois, qui présente au total la plus grande augmentation dans les contributions, quelques municipalités méritent des éloges tout particuliers; ce sont, en première ligne, Grantham, qui a fourni £143 de contribution additionnelle, £21 de rétribution mensuelle et £123 de cotisation pour construction, en tout £344, en regard d'une subvention de £56; puis Wickham, où l'on trouve £21 en regard de £20, Bulstrode et Warwick, £251 en regard de £32, Upton, £116 en regard de £48, et St. Norbert, £103 en regard de £41.

« Dans le district d'inspection de M. Child, on trouve des faits vraiment étonnants. Stanstead qui ne reçoit que £158 de subvention perçoit en tout £697, c'est-à-dire, outre £158 de cotisation obligée, £260 de contribution additionnelle, £232 de rétribution mensuelle et £15 pour construction. Compton prélevé £515 en regard de £91, Tingwick £210 en regard de £34, Bury £125 en regard de £7 et ainsi de suite. Quelques municipalités, cependant, dans ce district, ne sont pas encore organisées, et plusieurs ne reçoivent pas leur part de la subvention faute d'avoir rempli les conditions voulues. Shefford (£424 en regard de £87), Brome (£266 en regard de £72), Granby (£486 en regard de £79), Milton, Roxton, Farnham, St. Romuald, Henryville et plusieurs autres municipalités du district d'inspection de M. Parmelee, ont fait des efforts généreux qui méritent d'être signalés à l'attention publique. Les anciens établissements du district de Montréal n'ont pas voulu rester en arrière de ce qui se faisait dans les townships ou cantons de l'est. La paroisse et le village de Longueuil, Boucherville, le village de Varennes, la paroisse de St. Ours et plusieurs autres municipalités des comtés de Verchères et de Richelieu dans le district d'inspection de M. Archambault; la ville et la paroisse de St. Hyacinthe, Abbotsford (£166 en regard de £51), St. Césaire, Christeville dans le district d'inspection de M. Cosigny, ont aussi profité d'une manière bien remarquable des dispositions de la nouvelle loi. Dans le district d'inspection de M. Lanetot, Laprairie, St. Constant (£300 en regard de £93), St. Cyprien, St. Valentin, Lacolle (£168 en regard de £121) Châteauguay (£226 en regard de £82), St. Louis de Gonzague et St. Timothée (ce qui forme presque la moitié des municipalités) ont droit à être mentionnés dans cet espèce de tableau d'honneur, qui s'étend sous ma plume au-delà des proportions que j'avais cru d'abord devoir lui donner.

« Il faut bien encore, cependant, que je parle de Mascouche, de St. Gabriel de Brandon, dans le district d'inspection de M. Dorval, des petites municipalités de la paroisse de Montréal en dehors des limites de la cité, qui ont toujours été autorisées à se cotiser pour un montant beaucoup plus élevé que leur part de la subvention, et qui sont prêtes à doubler ce qu'elles paient actuellement si la législature veut le leur permettre, de St. Laurent et de la Nouvelle Longueuil dans le district d'inspection de M. Valade, de Notre-Dame de Bonsecours, de Buckingham, d'Onslow, de Litchfield, des Allumettes

et d'Earlley dans le district d'inspection de M. Roney, de St. François de Sales, de St. Enstache et de Ste. Scholastique dans le district d'inspection de M. Germain, enfin de St. Anicet, de Godmanchester, d'Hinchinbrooke, de St. Jean Chrysostôme No. 2, d'Ormslow et de Chatham dans le district d'inspection de M. Bruce.

« On le voit, dans toute l'étendue du pays, il s'est fait de nobles sacrifices, et il n'est point de partie si éloignée ou si pauvre du Bas-Canada où l'appel qui a été fait aux contribuables n'ait été entendu et n'ait obtenu une réponse consolante pour l'avenir de l'instruction publique. Il est cependant un fait au milieu de tous ces généreux efforts qui contraste singulièrement avec ceux que je viens d'exposer, et quelque respect que j'entretienne pour le corps municipal auquel je suis forcé de faire allusion, je crains manquer à ce que je dois au pays tout entier, si je ne témoignais ici le désappointement que j'ai éprouvé.»

M. le Surintendant cite au long la correspondance qui a été échangée entre le département de l'instruction publique et les autorités municipales des cités de Québec et de Montréal, concernant l'augmentation de leur contribution pour les écoles. Le résultat de cette correspondance a été le vote par la cité de Québec d'une somme additionnelle de £276 10 portant sa part de contribution à £1250. Quant à la cité de Montréal M. le Surintendant fait les remarques suivantes:

« Cet effort de la part du conseil municipal de Québec et la bonne volonté qu'il indique, sont d'autant plus louables que la cité a sur les bras une entreprise gigantesque, celle de la construction d'un aqueduc qui exige, dans une ville bâtie sur le roc vil, des dépenses énormes.

« Ce que je regrette d'avoir à ajouter c'est que, jusqu'à présent, mes démarches, auprès du conseil municipal de Montréal, ont été sans résultat. On a demandé un état des dépenses faites par les deux bureaux de commissaires, catholique et protestant. Cet état a été transmis aussi promptement que possible, et comme dans mon opinion, il ne prouvait que la bonne administration financière des commissaires il n'aurait dû qu'accélérer le succès de ma demande. Cependant m'étant depuis mis en rapport avec ceux des membres du conseil, qui s'étaient occupés du sujet, j'ai compris qu'ils ne croyaient point que l'état des finances de la cité leur permit de se rendre à ma demande, dont la considération serait indéfiniment ajournée.

« J'ai peine à croire, cependant, qu'une ville qui tient le premier rang dans le pays par sa population et sa richesse, qui agit avec une si grande magnificence dans tant d'autres occasions, qu'une ville dont les citoyens donnent tous les jours individuellement tant de preuves de leur zèle, de leur intelligence et de leur charité, veuille rester en arrière de toutes les autres villes et municipalités du Bas-Canada et même de localités pauvres et éloignées, dont les noms sont à peine connus de ses riches habitans et je ne doute pas qu'elle ne se distingue prochainement par une allocation libérale et digne de sa position.»

Nous devons dire, à notre grand regret, que les espérances de M. le Surintendant ne se sont pas encore réalisées et que cette affaire n'est pas plus avancée aujourd'hui qu'elle ne l'était le 23 mai 1857.

Le rapport passe ensuite à un sujet d'une très grande importance, en ce qu'il touche à la composition du corps enseignant:

« Un des points les plus importants de la nouvelle loi après ceux que je viens de mentionner, c'est la nécessité qui a été imposée à tous les instituteurs et à toutes les institutrices de subir un examen devant leurs bureaux d'examineurs respectifs, et la défense faite aux commissaires d'employer des maîtres ou maîtresses d'école non munis de diplôme.

« Cet article de la loi a été généralement exécuté, et, par suite, les bureaux d'examineurs ont été encombrés de candidats à leurs séances ordinaires ainsi qu'aux séances extraordinaires que je leur ai conseillé de tenir.

« Le tableau suivant constate le nombre et la classe des diplômes qui ont été accordés par chacun de ces bureaux dans le cours de l'année 1856:

Genre de diplôme.	Montréal, catholique	Montréal, protestant	Québec, catholique.	Québec, protestant.	Trois-Rivières.	Sherbrooke.	Stansstead.	Ottawa.	Kamouraska.	Gaspé.	Total.
Diplômes pour académie.....	2	2
Diplômes pour école modèle.....	13	3	14	16	2	1	12	61
Diplômes pour école élémentaire.....	532	2	176	1	133	46	73	1	77	1011
Total.....	515	5	190	1	151	48	74	1	89	1104

« Je manquerais à mon devoir si je passais sous silence l'opinion que les instituteurs ont exprimée dans leurs conférences et qui me paraît être généralement partagée par les inspecteurs; les uns et les autres trouvent que ces diplômes s'obtiennent beaucoup trop facilement. Je n'ai nullement l'intention de blâmer les citoyens honorables et éclairés qui font partie des divers bureaux d'examineurs, je les crois tous animés du désir de rendre service à la cause de l'instruction publique, seul motif qui d'ailleurs ait pu les induire à remplir des fonctions gratuites et onéreuses; mais je ne puis m'empêcher de faire observer que les raisons qui, dans le principe, ont pu les porter à une grande indulgence deviennent de jour en jour moins fortes et moins puissantes, par le progrès naturel des choses. Si du reste il peut exister une certaine crainte de priver les localités pauvres et éloignées d'instituteurs, en se montrant inflexible en ce qui concerne le diplôme pour école élémentaire, la même excuse ne saurait valoir lorsqu'il s'agit du diplôme pour école primaire supérieure ou école modèle, et encore bien moins lorsqu'il s'agit du diplôme pour académie.

« On assure cependant que dans plusieurs occasions la même facilité a été remarquée et que des instituteurs munis du diplôme le plus élevé mériteraient à peine d'être admis à enseigner dans les écoles élémentaires. Même en ce qui concerne ces dernières, les examinateurs doivent réfléchir que dans des cas d'extrême nécessité, le surintendant peut tolérer des instituteurs ou des institutrices non munis de diplômes et qu'il vaudrait mieux lui laisser cette discrétion et cette responsabilité, que de permettre à des personnes très peu instruites de se présenter dans tout le pays avec un titre qu'elles ne méritent pas et cependant propre à en imposer même à des commissaires bien disposés et désireux de remplir leur devoir, sans parler de ceux qui ne s'estiment que trop heureux de pouvoir abriter leur parcimonie sous une excuse aussi plausible. Il est clair que les nouvelles écoles normales et avec elles toutes les écoles du pays devront souffrir beaucoup d'un tel état de choses. La concurrence d'instituteurs incapables si facilement admis à remplir une charge qui ne devrait jamais leur échoir, détournera beaucoup de jeunes gens des sacrifices qu'ils auraient à s'imposer pour se préparer à l'enseignement.

« Je suis aussi bien loin de croire que la disposition de la nouvelle loi qui permet la nomination d'un bureau d'examineurs dans chaque comté soit propre à remédier à l'abus dont on se plaint. Dans ces nouveaux bureaux, mille autres motifs d'indulgence viendraient s'ajouter à ceux qui ont eu tant d'influence sur les examinateurs actuels.

« Je n'ignore pas tous les inconvénients qu'il y a pour les instituteurs de certaines localités éloignées à se présenter aux bureaux établis dans les grands districts judiciaires; mais comme d'un autre côté le principal inconvénient de la multiplication de ces bureaux me paraît être l'universalité et la permanence des diplômes qu'il leur serait maintenant permis d'accorder, je crois que l'on pourrait prévenir les abus que je redoute et satisfaire en même temps les habitants des localités éloignées en restreignant les pouvoirs des bureaux de comté. Leur diplôme ne devrait pas valoir hors du comté et devrait être renouvelé tous les trois ou quatre ans; de plus il ne devrait permettre d'enseigner que dans les écoles élémentaires. Comme cependant d'ici à quelques années on pourrait trouver quelque objection à ce que les écoles normales seules fussent en état d'accorder des diplômes pour académies et pour écoles modèles et des diplômes pour écoles élémentaires permanents, et s'étendant à toute la province, on devrait établir un ou plusieurs bureaux munis de tous ces pouvoirs. Un programme très rigoureux et très détaillé, et un système de points ou de marques semblable à celui qui est

suivi dans les concours universitaires devraient être présentés pour ces bureaux par le conseil de l'instruction publique, et l'examen assimilé autant que possible à celui que subissent les élèves des écoles normales.

« Les conseils municipaux devraient pourvoir au salaire des secrétaires de chaque bureau de comté, à toutes les dépenses casuelles et fournir un local convenable pour les séances, et il ne devrait pas être exigé d'honoraires du candidat pour l'obtention de son diplôme ou certificat. Le préfet du comté devrait être un des examinateurs, *ex-officio*.

« Le bureau central (ou les bureaux de district, si l'on croyait devoir en créer plusieurs), devraient être composés d'hommes ayant fait des études spéciales et jouissant d'une grande réputation, chacun dans sa branche des connaissances humaines. Une somme capable de les indemniser partiellement devrait être mise à leur disposition et partagée entre eux en proportion de leur assiduité aux séances.

« Du reste, malgré la trop grande facilité reprochée aux examinateurs actuels, je ne puis m'empêcher d'admettre que la disposition de la dernière loi qui rend l'obtention du diplôme obligatoire pour les institutrices comme pour les instituteurs a eu un excellent effet. Le diplôme est devenu une institution et c'est déjà beaucoup.

« De plus, il est évident que tant de candidats de l'un et de l'autre sexe ne se sont point présentés à l'examen sans qu'un grand nombre d'entre eux aient fait des efforts pour s'y préparer et aient ainsi acquis des connaissances qui leur seraient bien utiles si jamais venues sans cela. Plusieurs instituteurs qui étudiaient actuellement dans les écoles normales n'ont aussi avoué que, sans l'obligation de se procurer un diplôme, ils n'auraient jamais songé à faire un tel sacrifice de temps et d'argent; mais qu'ayant à se préparer à subir un examen ils ont préféré se mettre en état d'obtenir le diplôme de l'école normale.

« Ceci me conduit à parler de l'établissement de ces écoles, ce qui constitue le point le plus important de la législation récente. Je n'ai épargné aucune démarche pour exécuter convenablement les louables intentions de la législature et je lui dois d'exprimer ma plus vive reconnaissance pour la promptitude et la libéralité avec lesquelles elle m'a mis à même d'exécuter la plupart des réformes suggérées dans mon premier rapport et celle-ci par dessus toutes les autres. Je dois aussi au gouvernement exécutif de déclarer que j'ai obtenu l'attention la plus prompte et la plus bienveillante aux suggestions que j'ai dû faire au sujet de l'organisation des écoles normales et de toutes les autres mesures dont j'aurai à parler dans ce rapport.»

(A CONTINUER.)

Revue Bibliographique.

Du rôle de la Famille dans l'Éducation, par Théod. H. Barran.
1 vol. in-8o—Paris, 1857.

(Suite et fin.)

III.

Après avoir exposé quel est le rôle de la famille dans l'éducation, et avoir établi les droits qu'elle peut exercer et ceux qu'elle doit respecter; et indiqué les devoirs qu'elle a à remplir envers la société et envers l'enfant et, pour l'accomplissement de ces devoirs, les influences qu'elle doit employer pour faire seconder la sienne, M. Barran, dans la dernière partie de son travail, examine si les systèmes disciplinaires et les procédés d'enseignement en vigueur dans les écoles de France doivent être maintenus ou subir des réformes; si les études auxquelles on y applique l'enfance doivent être modifiées; si l'organisation des établissements qui viennent en aide à la famille appelle des améliorations; enfin, si, quant à ce qui concerne les habitudes et les tendances générales de la société, il n'y a pas, dans l'intérêt de l'éducation, quelque choix à faire.

La nouveauté en fait d'éducation et d'enseignement est loin de plaire à M. Barran. Sous ce rapport, la France a ce qui lui fait; elle n'a rien à envier à l'étranger. Bien plus, elle doit rejeter comme dangereuses les méthodes qu'on emploie dans différents pays de l'Europe. Les changements pas plus que les innovations ne perfectionnent rien en matière d'éducation, quand l'expérience de plusieurs siècles confirme la bonté des moyens qui sont en usage. La France est la terre classique du bon sens. Ses enfants ont de très bonne heure du discernement et aussi de l'esprit. On les instruit à l'aide d'une analyse rationnelle qui ne dégénère pas en une dissection minutieuse, et d'une synthèse sagement appropriée à leur âge.

« Quant aux moyens de discipline adoptés dans nos écoles de

toute sorte et de tous degrés, dit-il, ils suffisent pourvu qu'on en fasse un usage judicieux. Chez nos enfans, le sentiment de l'honneur s'éveille de si bonne heure qu'on a pu supprimer dans l'enseignement public les châtimens corporels, sans qu'il résulte de cette suppression le moindre inconvénient soit pour la discipline, soit pour les études. »

Nous nous plaisons à conserver les expressions de l'écrivain, parce que tout ce qu'il dit de la jeunesse française, s'applique également à la nôtre. Le Canada a autrefois appartenu à la France et si nous ne partageons plus ses destinées, nous lui ressemblons encore par la religion, par le langage et par ces bonnes vieilles mœurs qui, nous osons l'espérer, seront toujours le caractère distinctif de notre race sur ce continent; d'ailleurs, nous gardons d'elle un souvenir qui ne nous a jamais quittés. Tout ce qu'on dit de la France, peut donc se dire de nous. Ce qu'elle aime, nous l'aimons; et les voix qui lui parlent et qu'elle écoute, quand ces voix sont éloquentes comme celle de M. Barrau, à coup sûr sont entendues ici.

Nous ne recherchons point si M. Barrau a tort ou raison de louer les études françaises à deux langues, c'est-à-dire, à celle qu'il parle si parfaitement lui-même et au latin; nous ne nous occuperons pas non plus des moyens qu'il suggère de réformer l'éducation dans les collèges de son pays par une nouvelle et plus juste organisation de leur personnel; il en sera de même du chapitre où il veut que la famille commence par se réformer elle-même, si elle veut travailler efficacement à l'œuvre de l'éducation. Cela a bien son importance; mais ce que nous tenons à faire connaître à nos lecteurs, ce sont des faits curieux relatifs à la discipline des écoles en Angleterre, en Allemagne et en Suisse, où il ne serait pas toujours bon d'aller chercher des modèles. Les exemples que cite l'auteur indiquent d'étranges idées en matière de discipline.

Ce qu'il se passe dans ces pays-là, et ne pourrait pas absolument se passer chez nous, fera voir si c'est chez nous ou chez nos voisins que l'on comprend le mieux et le devoir de la famille et le respect dû à l'enfance.

En Angleterre, l'institution des *fags*, c'est-à-dire des jeunes collégiens obligés de servir leurs camarades un peu plus grands, et de leur obéir, cette institution qui fait frémir le bon sens, est en plein vogue.

En Angleterre, Dickens a pu dépendre dans *Nicolas Nickleby*, une exploitation éhontée et cruelle de l'enfance, comme généralement pratiquée par les directeurs d'institutions secondaires dans les comtés du nord; si bien qu'un de ces directeurs a cru pouvoir attaquer Dickens en diffamation, comme ayant représenté au naturel son établissement et sa personne.

En Allemagne, vers la fin du dernier siècle, lorsque l'influence des idées françaises tendait à faire abolir les châtimens corporels (qui n'en sont pas moins aujourd'hui, avec les privations, les seuls moyens d'action en usage dans les écoles primaires et même dans les collèges de cet immense pays), un auteur a pu sérieusement et impunément écrire: « On remplacera avantageusement ces châtimens, qui ont quelque chose de servile, en frottant le corps des élèves avec des brosses dures et en fixant des épingle dans le dossier de leurs bancs. »

Qu'on ne m'objecte pas: « Cela est exceptionnel. » Je réponds que dans un pays où les idées en éducation sont généralement saines, de telles exceptions ne se produiront jamais.

En Suisse, les enfans et les adolescents des deux sexes sont instruits ensemble dans les mêmes écoles, non comme dans nos communes pauvres, parce que la nécessité l'exige, (et chez nous, que de sages précautions!) mais par système. « Cela, dit-on, doit toujours et partout être ainsi, parce que l'école est l'image de la famille, et que dans la famille les frères et les sœurs sont élevés ensemble; parce qu'à ce contact les garçons gagnent en politesse et les filles en énergie, » et d'autres *parce que*, dont je fais grâce au lecteur.

En Suisse, Fellenberg a pu gagner beaucoup d'argent, en employant à son profit sur son domaine, comme aides agricoles, des élèves qui lui payaient pension, et à qui il enseignait, disait-il à *remuer le fumier avec dignité*. Je suis loin de blâmer Fellenberg, puisque les parents trouvaient cela bon et qu'il a fait de ses bénéfices un usage honorable. Mais je cite les faits, pour que le lecteur juge et compare.

En Prusse, à Berlin, dans cette ville si lettrée, le procureur général a appris tout à coup que dans une institution de la ville (on me dispensera de la nommer) se trouvait un élève qui était depuis quelques jours attaché à une chaîne; deux commissaires de police furent chargés de constater le fait. Ils ont trouvé l'élève, âgé de treize ans, attaché par une chaîne à un billot pesant quinze livres. La chaîne serrait si fortement le corps de l'enfant, que la respiration lui causait des douleurs, et qu'il ne pouvait manger que difficile-

ment. L'élève fut amené devant le procureur général et le juge d'instruction, enchaîné comme il l'était. Il portait cette chaîne depuis huit fois vingt-quatre heures, et passait dans cet état les nuits en dormant sur le plancher. Le maître l'avait condamné à souffrir cette peine horrible pendant six semaines. Son crime était de s'être échappé deux fois pour aller chez sa mère. Le procureur général a donné ordre de détacher la chaîne, mais on ne pouvait l'ouvrir, et il fallut recourir à la lime. Alors l'enfant a demandé à manger, et, avec une faim malade, il a dévoré ce qu'on lui a donné. Par ordre du tribunal, un médecin a examiné l'enfant, et il fut constaté que son corps, meurtri par les chaînes, portait des traces affreuses de mauvais traitements. Le médecin a déclaré que la santé de l'enfant était sérieusement compromise; il a été rendu à sa mère.

Voilà pour l'Allemagne. Passons en Angleterre. Là existe, en plein soleil, un immense établissement d'instruction secondaire où les enfans chargés des fonctions de moniteurs ont sur leurs camarades le droit de correction, dans toute l'étendue de ce mot, c'est-à-dire de correction par les verges. Cela s'appelle l'école de Harrow, rivale du collège d'Eton, à ce qu'on dit. Un de ces moniteurs, injurié par un autre élève, dans la cour de récréation, a prétendu user de ce droit: le camarade n'était point de cet avis; mais le directeur lui a fait comprendre que, pour le bien de la discipline, il devait se soumettre. En conséquence le moniteur ayant, dans une chambre particulière, son camarade à sa discrétion, l'a fouetté si cruellement, que les autres moniteurs indignés ont demandé et obtenu que ce méchant garçon descendit de la position de moniteur à celle de simple élève. Le père du moniteur ainsi destitué s'appelle le baron Platt; le chef du collège s'appelle le docteur Vaughan. Ce docteur Vaughan et ce baron Platt ont débattu à ce sujet une série interminable de lettres dans le journal anglais *the Spectator*, le docteur disant que le jeune Platt avait abusé de son droit, et le baron soutenant que, dans ces justes et indispensables exécutions, il n'est pas possible de doser avec une précision parfaite; mais ni l'un ni l'autre ne trouvent rien à blâmer dans les réglemens de Harrow, non plus que lord Palmerston, alors ministre de l'intérieur, à qui le docteur, triomphant de la défaite du baron, a exposé dans une longue lettre les perfectionnements de son système *monitorial*. Tout cela en Angleterre a été lu fort tranquillement: seulement on s'est plaint de ce que la discussion se prolongeait d'une manière ennuyeuse.

Petite Revue Mensuelle.

Les merveilles abondent dans notre siècle. Voilà peut-être une proposition étrange, surtout pour ceux qui n'admirent ni la littérature, ni la politique, ni le mouvement social de notre époque. Nous aurions cependant beaucoup à dire pour défendre toutes ces choses dans une certaine mesure, de même que leurs adversaires auraient probablement tout autant à faire valoir, (car on est surtout éloquent lorsqu'on censure) si nous entreprenions avec eux une thèse en règle sur tous ces points. Mais ce n'est pas des merveilles discutables dont nous voulons parler: ce sont de ces choses que les anciens appelaient de ce nom, de ces grands phénomènes, si nous pouvons nous servir de ce mot, produits par la force, l'industrie et la patience de l'homme; cette dernière qualité est même devenue superflue, depuis que la vapeur se mêle de tout et que l'on improvise des chefs-d'œuvre dans quelques mois. Eh bien! les anciens en avaient huit de ce genre; mais n'y en a-t-il pas des centaines de notre temps? Les pyramides d'Égypte ont bien leur mérite, surtout si elles avaient pour objet de s'opposer à l'invasion des sables brûlans du désert, comme les savans leur en prêtent aujourd'hui la charitable intention; le colosse de Rhodes était bien, nous l'avouons, un personnage fort estimable et il devait avoir fort bonne mine en son temps; les jardins de Ninus étaient sans doute quelque chose de fort comme il faut; mais qu'était-ce que tout cela comparé, nous ne dirons pas à nos immenses et magnifiques canaux, à notre gigantesque chemin de fer, à notre pont Victoria, mais seulement au *Leviathan* que l'on vient de lancer à Deptford. Les anciens avaient-ils jamais rêvé une ville flottante de cette espèce? Avaient-ils le moindre soupçon que l'on pût construire un vaisseau de 691 pieds de longueur, de 83 pieds de largeur et de 58 pieds de hauteur et capable de faire le tour des mers, même seulement de celles qui étaient alors connues, dans cinq ou six jours? Cette masse énorme sera mise en mouvement par deux roues de 56 pieds de diamètre et par une hélice de 24 pieds de diamètre; elle aura de plus six mats, portant 6,200 verges carrées de voile! Ce géant des mers gardera, suspendus à ses flancs, deux petits steamers à hélice de 100 pieds de longueur et dont les machines auront la force de quarante chevaux. Il aura de plus vingt chaloupes abritées sous ses ailes comme de petits poulets. Voilà un sauvetage assuré, du moins, sur une grande échelle.

Les journaux de Londres ont discuté sur le nom du monstre marin. Quelqu'un qui n'était pas fort sur le Bible avait prétendu que c'était le nom d'un démon. On lui a répondu par une citation de Job en faisant remarquer en même temps, que la description du prophète s'appliquait

aussi bien au géant de l'industrie humaine qu'à la merveille de la nature. Voici le passage du texte saint :

" Je n'oublierai pas Léviathan, sa force et la merveilleuse structure de son corps.

" Qui le dépoillera de l'armure qui le couvre ? Qui lui donnera un double frein ?

" Qui ouvrira les portes de sa gueule ? La terreur habite autour de ses dents.

" Son dos est couvert d'écaillés, comme des boucliers étroitement scellés.

" L'une est si bien jointe à l'autre que l'air ne peut point passer entre deux.

" Elles s'attachent, se lient entr'elles et ne se séparent jamais.

" Ses frémissements font jaillir la lumière, ses yeux brillent comme les rayons de l'aurore.

" Des flammes sortent de sa gueule et des étincelles volent autour de lui.

" La fumée sort de ses narines comme d'un vase rempli d'eau bouillante.

" Son souffle est semblable à des charbons brûlants : le feu sort de sa gueule.

" Les muscles de sa chair sont tellement unis que rien ne peut les ébranler.

" Sous lui l'abîme bouillonne comme l'eau sur le brasier ; la mer se lève en vapeurs comme l'encens d'un vase d'or.

" L'onde blanchit derrière lui comme la chevelure d'un vieillard."

Le monstre marin viendra-t-il faire aussi blanchir l'eau du St. Laurent ? Quel magnifique spectacle que de le voir entrer dans le port de Québec ! Ou bien va-t-il faire son premier voyage aux Indes ? Il y a comme une idée devinatrice dans le projet de ce vaisseau-géant formé au moment même où l'Angleterre était à la veille, sans s'en douter, d'avoir à verser des flots d'hommes dans l'Inde pour y maintenir sa domination.

Ceci nous amène à dire un mot de cette guerre que l'attentat du 14 janvier et ses conséquences probables sont venues jeter dans l'ombre, malgré sa sanglante et terrible importance. Sir Colin Campbell réunissait toutes ses forces pour porter un dernier coup aux insurgés et il régnait partout cet espèce de silence qui est comme le pressentiment d'une crise décisive. Orsini et Piéri ont été exécutés et le catalogue des grands criminels a enregistré deux expiations de plus. Les résultats produits par la chute du ministère Palmerston et l'attitude adoptée par le cabinet de lord Derby ne seront guères appréciables qu'après le procès, devant un jury anglais, de Simon Bernard, complice d'Orsini, lequel prouvera si la législation anglaise est ou non insuffisante. En attendant, M. de la Guéronnière a publié, sous la dictée, assure-t-on, de l'Empereur, lui-même, un remarquable pamphlet qui, en outre de l'histoire de l'alliance anglaise, présente tous les motifs que les deux nations ont de ne point donner un démenti à l'amitié généreuse qu'elles se sont vouée dans la campagne de Crimée, où leurs soldats et leurs marins semblaient n'avoir qu'un cœur, un bras et une pensée. M. Louis Veuillot a rappelé, à propos de cette brochure, la lettre également conciliante et modérée que l'Empereur avait adressée au Czar Nicolas, peu de temps avant la guerre de Russie, et qui avait pour objet de se donner raison aux yeux de l'Europe. Ce rapprochement a emprunté une certaine importance à une entrevue que le rédacteur de *l'Univers* avait eue avec l'Empereur quelques jours auparavant, quoiqu'il puisse bien n'y avoir là qu'une coïncidence. Cependant nul ne saurait se dissimuler la gravité de la situation européenne, que la position toute extraordinaire de Napoléon III peut à chaque instant précipiter vers quelque terrible catastrophe. Un échec décisif devant le parlement anglais enlèverait, pour bien dire, à l'Empereur son libre arbitre ; car avec la France, dans l'état où elle se trouve, il régnait, ou pour mieux dire, il vit surtout par le prestige. Pourra-t-il se laisser enlever tranquillement ce qui est, pour lui, la même chose que l'air qu'il respire ?

Sans trop se préoccuper de ces éventualités, notre parlement a nous s'est donné des vacances de Pâques et, persuadé qu'il ne fallait pas faire les choses à demi, il se les est votées belles. Il devra cependant reprendre ses séances au beau soleil du printemps qui se mire délicieusement dans les eaux vertes de l'Ontario, en face des chambres, et fait soupirer plus d'un jeune député, après la liberté et la brise du lac, pendant les interminables discussions sur la double majorité, la représentation basée sur la population, le budget ou le tarif. La nature a, du reste, eu son réveil à Montréal, beaucoup plus à bonne heure que d'ordinaire, et nous avons eu, à tout prendre, un hiver des plus charmants. La neige a disparu et la terre, le ciel et l'eau, semblent chanter gaîment avec tous les Chrétiens un explosif *Alleluia* !

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—Le conseil d'éducation de San Francisco, (Californie) après une longue et laborieuse discussion sur le point de savoir si les enfants de couleur peuvent être admis dans les écoles publiques s'est décidé avant-hier soir pour la négative. Ces enfants ne recevront donc le bénéfice de l'éducation que dans l'école spéciale qui leur est consacrée et leur présence ne sera plus tolérée comme précédemment dans certaines écoles. O égalité ! Mais voyons le fait. Une jeune fille avait été admise depuis

quelque temps à suivre les cours de l'école supérieure. Son caractère, son élégance, sa distinction, sa vive intelligence lui avaient concilié beaucoup d'amies et l'affection particulière de ses institutrices. Mais, ô douleur ! ô énormité ! on vient à découvrir, grâce sans doute à quelque infail lible pierre de touche, que dans ses veines, sous sa peau fine et transparente, circule (nous ne saurions dire dans quelle infime minime proportion), un sang d'origine africaine. A partir de cette soudaine révélation la pauvre enfant vit s'éteindre toutes les sympathies qui entouraient jusque-là son innocente et gracieuse nature. Fi de l'africaine ! Et après un mois de délibération le conseil qui l'avait admise a prononcé son expulsion ; et la presse libérale n'a pas trouvé assez de tonnerres pour foudroyer les autorités qui avaient failli ne pas réprimer un tel scandale. Une africaine à l'école avec des blancs ! Ecoutez un de ces journaux : " Il faut entretenir avec soins le sentiment de répulsion qui existe chez l'une contre l'autre race. Or rien ne pourrait mieux l'atténuer qu'une éducation reçue en commun. Ainsi point de mélange dans nos écoles entre nos enfants et les enfants de couleur. Puisque nous sommes obligés de tolérer au milieu de nous des nègres et des chinois, il est bon sans doute de leur donner de l'éducation ; mais que ce soit à part." Voilà un morceau d'une philosophie trop élevée pour qu'on essaie seulement de le réfuter ! *Intelligite et erudimini.—Echo du Pacifique.*

—Le *Bulletin de l'Instruction Primaire*, publié à Paris sous les auspices du ministre de l'Instruction publique, a cessé de paraître. Il a été remplacé par le *Journal des Instituteurs*, qui traite de politique et d'éducation. La direction de la partie qui concerne l'éducation est confiée à M. J. J. Rapet, inspecteur des écoles primaires, de l'Académie de Paris. M. Rapet a écrit pour le *Bulletin* ces remarquables articles que nous reproduisons dans ce journal sous la rubrique "Pédagogie."

—MM. R. Casgrain et A. Peltier, du collège de Ste. Anne Lapocatière, où l'on se propose d'établir une école d'agriculture, sont partis pour la France, dans le but de se préparer à l'enseignement de cette branche importante de l'Instruction publique, par l'étude qu'ils doivent en faire à l'école d'agriculture de Grignon.

—Les statistiques suivantes, peuvent donner une idée du progrès que fait l'Instruction publique dans le Wisconsin. Elles sont contenues dans le message du gouverneur de cet état :

Le nombre total des enfants de l'âge de 4 à 20 ans, qui ont droit de participer au fonds des écoles communes, est de 241,647, la différence entre ce nombre et celui qu'indiquaient, l'an dernier, les rapports faits au département de l'Instruction publique étant de 27,761.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles publiques est de 153,613.

Le nombre des arrondissements d'école est de 4378, et celui des écoles subventionnées par l'état de 2,945. La moyenne des salaires accordés mensuellement aux instituteurs était de \$24 et de \$15,16 aux institutrices.

La répartition de la somme allouée aux écoles, en mars 1857, équivalait à \$0.66 par chaque enfant. Le montant probable qui sera réparti cette année est d'environ \$230,000 c'est-à-dire 95 cents par chaque enfant. Les fonds dont dispose le département de l'Instruction publiques s'élèvent maintenant à plus de trois millions de dollars.

Le gouverneur donne à entendre que la direction des écoles en général est loin de satisfaire le public, et il appelle l'attention de la législature sur ce sujet.

L'Université de Wisconsin donne les plus belles espérances, et à ce propos il ajoute : Le nombre des étudiants qui ont suivi ses cours, durant la présente année, a été de 164. L'accroissement graduel du fonds affecté au soutien de cette institution, s'élevait, le premier octobre, à \$315,423,46 produisant un intérêt annuel de \$22,116,74. Avec d'aussi abondantes ressources, le département de l'Instruction publique pourra comme par le passé faire occuper les diverses chaires de l'université, laquelle doit porter ce nom, afin qu'on ne la confonde pas avec le grand nombre de collèges que possède le Wisconsin. Le nouvel édifice qui lui est destiné sera bientôt construit et répondra pleinement à l'attente du Congrès dont la contribution a été si libérale.—*New York Teacher*

—Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître les progrès de l'éducation dans le nouvel état de la Californie. Nous empruntons les faits qui suivent au *Christian Advocate* de San Francisco. Ce journal porte la date du 15 janvier.

Le gouvernement fédéral a accordé à cet état, pour le soutien de ses écoles, 500,000 acres de terre, outre un huitième de tout ce qui reste du domaine public. Le produit de la vente des terres (262,562 acres,) placé à 7 pour cent, a donné, l'an dernier, un intérêt de \$33,521, somme qui s'est encore élevée depuis à \$58,620.88. En disposant de ces terres, on espère ajouter annuellement \$7,000,000 au capital déjà acquis. Les demandes d'aide à même ce fonds s'élèvent maintenant à 35,722, c'est-à-dire 5,683 de plus que celles que l'on avait formulées l'an passé. Ce fait témoigne hautement de tout l'intérêt que l'on porte au développement de l'éducation dans cet état.

Sa constitution y pourvoit d'ailleurs d'une manière libérale ; et il y a tout lieu d'espérer que la Californie se distinguera bientôt entre tous les états de l'Union, par les progrès et le nombre de ses écoles.

—L'hon. L. J. Papineau a visité, dernièrement, l'école normale Jacques Cartier et les bureaux du département de l'Instruction publique. Les professeurs et les élèves ont été heureux de voir, au milieu d'eux, un

homme qui a joué un si grand rôle dans l'histoire du pays et qui s'est toujours si vivement intéressé à la cause de l'éducation populaire. M. Paireau a bien voulu exprimer sa satisfaction et approuver les démarches prises par le département, pour développer l'instruction normale et il a adressé la parole aux élèves avec cette éloquence qui ne lui fit jamais défaut.

BULLETIN DES LETTRES.

— Une nouvelle institution, le *Cercle Littéraire*, a eu sa première séance publique dans la salle de lecture de "l'œuvre des bons livres," sous la présidence de M. Rodier, maire de Montréal. M. Achille Belle, président du cercle, a prononcé le discours d'inauguration; MM. Royal, Pariseau, Beaubien et Germain ont ensuite discuté habilement la question à l'ordre du jour: "La gloire militaire est-elle préférable à la gloire littéraire?" M. Sénécal a prononcé sur le bat et les ressources du cercle littéraire un discours d'une rare éloquence. La séance s'est terminée par des allocutions de M. le Maire et de M. le Supplément de l'instruction publique. La salle était tellement pleine, que beaucoup de personnes ont dû s'en aller sans avoir pu y pénétrer.

— M. de Laprade a été élu membre de l'Académie française à la place d'Alfred de Musset et M. Jules Sandeau à celle de M. Briffaut. Les autres candidats étaient MM. Liadières, Mazères, Léon Halevy, Henri Martin, Eugène Chasle, de Carné et de Marcellus. Quatre tours de scrutin, pour remplacer Alfred de Musset, ont eu définitivement les résultats suivants: Laprade a obtenu 17 voix, Sandeau 15 et Liadières 1. Les votes, quand il s'est ensuite agi de donner un successeur à M. Briffaut, se sont ainsi partagés: Sandeau 17, de Marcellus 8, de Carné 5 et Liadières 5. M. Victor de Laprade est très connu comme poète de l'école religieuse et M. Sandeau par ses romans.

— Béranger, dans sa Biographie qui vient d'être publiée, attribue à l'éditeur M. Henri de la Touche, la plus grande partie des poésies d'André Chénier. La France aurait ainsi son McPherson.

— Il s'est fait, à Montréal, durant le cours de l'hiver, un grand nombre de lectures. Celle de M. Giles sur Shakespeare et celle de M. Horace Gouly sur la Réforme et les Réformateurs, ont eu lieu en présence d'un public nombreux réuni dans les salles du *Mercantile Library Association*. Wicell Phillips, de Boston, a pris les arts poétiques pour sujet de celle qu'il a faite devant la même association. A l'Institut Canadien, l'hon. L.A. Desaulles a parlé du progrès, et M. Hector Fabre a fait, sous les auspices de l'œuvre de la Sainte Enfance, dans la salle de l'Institut des artisans, le récit de ses impressions de voyage. Dans cette circonstance, la recette s'est élevée à 425. A l'œuvre des bons livres, où le public vient entendre gratuitement deux ou trois lectures par semaine, l'hon. M. Chauveau a parlé de l'histoire, de l'état présent et de l'avenir de la littérature française en Amérique. L'étude de M. Sénécal sur Pothier, celle de M. A. Boucher sur les Beaux-Arts et les lectures de MM. Giban, Cyrille Boucher, Royal, Girouard, Hector Fabre et Paul Stevens ont été parfaitement appréciées. La science et l'art ont été les sujets d'une série d'entretiens populaires auxquels ont pris part M. le professeur Howe du collège McGill et M. le professeur Robins de l'école normale du même nom. C'est à l'Institut des Artisans et sous les auspices du bureau des arts et manufactures que ces entretiens ont eu lieu. Les cours publics du collège McGill et ceux de la société d'histoire naturelle ont aussi attiré un nombreux auditoire. L'association chrétienne des jeunes gens, *The Young Men's Christian Association*, et la société St. Patrice ont souvent convié le public à des séances littéraires. M. d'Arcy McGee, membre du parlement provincial, a fait sur l'histoire d'Irlande un discours qui a été vivement applaudi. Toutes ces réunions intéressantes n'ont cependant pas empêché le public d'assister aux cours donnés à l'école normale Jacques Cartier. Les leçons sur l'histoire par M. l'abbé Desmazures et les leçons sur la littérature par M. Chauveau, tous les lundis et les jeudis, n'ont pas manqué d'auditeurs. Un des élèves maîtres fait chaque soir le résumé de la leçon précédente. Ceux dont les résumés ont mérité d'être lus sont MM. Crispin, Arcimambault et Desplaines.

— Le Père de Ravignan qui, avec le Père Lacordaire, tenait le sceptre de la prédication, en France, vient de mourir à l'âge de 63 ans. Xavier de Ravignan s'était d'abord destiné au barreau et il y avait fait les débuts les plus brillants. A vingt six ans, il avait fait ses premiers pas dans la magistrature et recevait le titre de substitut du procureur du roi à Paris. Il ne devait pas en exercer longtemps les fonctions. Comme l'a dit l'Évêque d'Orléans devant la foule immense qui était venue rendre un dernier hommage à la mémoire de l'éminent religieux, l'amour de la justice qui avait fait entrer M. de Ravignan dans la magistrature, le fit aspirer à devenir ministre d'une justice plus haute. En 1822, il entra au Séminaire de St. Sulpice qu'il quitta après sept mois pour la Compagnie de Jésus. Un petit bourg de Suisse reçut les premières de l'apostolat du nouveau jésuite. En France, il parut pour la première fois en chaire dans la cathédrale d'Amiens; il y donna des conférences durant le carême de 1835. L'année suivante, il prêchait le carême à Paris à Saint Thomas d'Aquin, et montait bientôt dans la chaire de Notre-Dame où se pressèrent bientôt, parmi ses auditeurs, tout ce que Paris et le monde avaient de plus distingué dans les sciences, les lettres et les arts. Plus tard, dans un ordre du jour devenu célèbre, M. Thiers et avec lui toute l'opinion libérale ayant essayé de provoquer contre les Jésuites des mesures rigoureuses, le Père Ravignan opposa sa popularité personnelle aux haines déclenchées contre sa compagnie et publia son livre de *l'Existence des Jésuites*, qui, comme tous les actes de courage en France, eut un grand succès.

Si les pauvres ont eu, comme l'a dit Mgr. d'Orléans, les promesses de son apostolat, ils en ont eu aussi les derniers efforts. Dans ces derniers temps, lorsque ses forces déclinaient, il avait renoncé à donner des conférences; il avait même renoncé à la retraite pascale; mais il voulait parler encore et consacrer à Dieu les derniers accents d'une voix qui s'éteignait. Il avait prêché une station du carême à la Cour; le carême suivant il alla se proposer pour prêcher aux vieillards d'une des maisons des "Petites Sœurs des Pauvres." La seule condition qu'il demanda fut celle du secret. Il lui fut gardé religieusement, et les pauvres vieillards ignorèrent le nom et la gloire du prêtre qui les évangélisait; ils ne se doutèrent pas qu'ils jouissaient alors d'une faveur que la plus brillante société eût enviée. Son dernier travail fut une retraite donnée aux Carmélites de la rue de Messine, au mois de novembre dernier. Ce fut vraiment le chant d'adieu. Le prédicateur était mur pour l'éternité. La retraite achevée, le 13 décembre, fête de son patron, il ressentit les premiers atteints du mal qui vient de l'enlever.

— M. Franz Stevens, auteur des *Poésies Nationales*, fils de M. Stevens, chef de bureau au ministère de la guerre à Bruxelles et frère de M. Paul Stevens principal du collège de Chambly, vient de mourir, à l'âge de 25 ans. C'est un beau talent moissonné dans sa fleur. Sa dernière pièce de vers que publie un journal Belge, était adressée à M. Rogier, ancien instituteur et maintenant ministre. C'était un appel en faveur de la veuve du premier maître d'école du poète, mort il y avait seulement quelques jours dans une grande indigence. Nous y remarquons ces vers:

Laissons la maintenant ce sage en son tombeau,
L'œil sous lequel il dort, est encore assez beau!
Indigent résigné, durant sa vie austère,
Hélas, il n'eût jamais tant d'ombre et tant de terre!

On dit qu'avant septembre et ces jours de progrès
Où tu vins noblement prendre place au Congrès,
La Révolution de qui tu fus l'idole,
Pour te faire tribun, te prit maître d'école,
Et qu'enfin devenu tout puissant dans l'État,
Tu n'as jamais rongé de ton premier état.
Rogier, à l'implore, c'est ce qui me décide—
Le pouvoir quelquefois nous fait le cœur aride.
Mais puisque ta jeunesse a connu le malheur,
Puisque tu la comprends cette immense douleur,
Puisque l'âme destin dont j'ai tracé l'image,
Au printemps de ta vie eût été ton partage,
Puisque Dieu ta placé près du trône des Rois
Pour aider et venger tes frères d'autrefois,
Sur cette pauvre femme épousée et stérile
Entends pleurer ma muse en ton âme attendrie.

M. Franz Stevens venait d'être nommé professeur de littérature à l'école militaire. Les élèves de cette école, le général commandant, plusieurs ministres et une foule de citoyens assistaient à ses funérailles. On a formé une souscription publique pour lui élever un monument. — En le perdant, dit un journal de Bruxelles, la Belgique perd un vrai poète. Il avait toutes les qualités qui font l'homme grand: l'exaltation, l'exubérance de sentiment, la pensée nette et claire, le rythme d'une sonorité éminemment musicale, la rime sans recherche, et, au-dessus de tout, il possédait ce tact exquis qui fait choisir entre les pensées grandes et belles les plus belles." L'école sociale et littéraire à laquelle il appartenait est bien loin d'avoir nos sympathies; mais nous n'en déplorons que plus vivement la mort prématurée d'un jeune homme qui, nous n'en doutons pas, eût fini par marcher dans la voie meilleure, que suit ici son estimable frère.

— M. Emile Augier vient de prononcer son discours de réception à l'Académie Française, où il a été élu comme on sait pour remplacer M. de Salvandy. M. Pitre Chevalier, dans son Musée des Familles, dit: "Cette réception était la fête de la jeune littérature. Ordinaire, quand un nouvel élu décoré des palmes vertes se dresse au banc de l'Institut devant le pupitre des récipiendaires, c'est un vieillard en cheveux blancs, voire en perruque, ou tout au moins un personnage mûr, arrivé à la saison de la retraite et du repos. Son discours académique est habituellement son dernier ouvrage et il s'endort le lendemain, dans son fauteuil, du grave sommeil de l'immortalité." Cette fois, l'assemblée plus nombreuse et plus brillante que jamais a vu se lever dans le glorieux uniforme un beau jeune homme aux cheveux bouclés, à la barbe touffue, au regard vif et pur, à la taille souple et vigoureuse, à l'attitude modeste mais assurée; rappelant, comme l'a remarqué chacun, la figure historique à la fois martiale et goguenarde du Béarnais qui devint Henri IV.

Et au lieu de chanter à l'Institut son chant du cygne, celui-ci avait livré et gagné la veille une de ses plus grandes batailles: la comédie de *la jeunesse*, applaudie à Orléans par tous les âges. Entrer ainsi à trente-sept ans à l'Académie française est un fait aussi curieux dans l'histoire des Quarante que l'entrée de Louis XIV au parlement dans l'histoire de la monarchie. Qu'avait donc fait M. Emile Augier pour mériter une gloire si rare et si insigne? Il avait fait *la Cigale* et *Gabrielle*. Il avait fétré dans la langue des anciens et des dieux les deux grands fléaux de notre époque: la débauche, mère du doute et du suicide; le roman conjugal, père des crimes et des malheurs de famille.

M. Emile Augier est né à Valenciennes en 1820, mais il est venu à Paris à huit ans et il a fait ses études au collège Henri IV. Il eut la bonne fortune d'y rencontrer le duc d'Annam, avec lequel il resta lié et qui fit de

lui quelques années plus tard son bibliothécaire. La charmante camaraderie d'Alfred de Musset et du duc d'Orléans se renouvela ainsi entre un autre fils de monarche et un autre fils de bourgeois. Ces amitiés doublent de prix et d'honneur quand elles survivent aux révolutions : c'est ce qui est arrivé entre le duc d'Anmale et M. Emile Augier."

—Le premier volume du grand dictionnaire historique de la langue française, qui a coûté un bien long travail, est en voie de publication. La première partie contiendra 400 pages in-40 et ce n'est que le quart des matières rangées sous la lettre A !

—Le nombre des bibliothèques publiques à Paris est de 33, sans compter les bibliothèques de paroisses, ni les nombreux et dangereux cabinets de lectures que l'on rencontre à chaque pas. La bibliothèque impériale contient 1,400,000 volumes imprimés, 300,000 brochures et 80,000 manuscrits. La bibliothèque de l' Arsenal, la plus digne ensuite d'attention, contient 220,000 volumes et 6,000 manuscrits. Viennent après : la bibliothèque Mazarine et la bibliothèque Ste. Genevieve avec 150,000 volumes chacune, la dernière possédant en outre 4,000 manuscrits. La Sorbonne contient 80,000 volumes, la bibliothèque de la cité 65,000 et 3000 manuscrits. Les autres sont en moyenne de 40,000 à 8000 volume. Le nombre total de volumes contenus dans toutes les bibliothèques est de plus de 1,700,000. Elles sont toutes plus ou moins accessibles au public.

BULLETIN DES SCIENCES.

—Le congrès scientifique de l'Allemagne siégera à Carlsruhe, à la fin de Septembre 1858 : le congrès scientifique de France ouvrira sa 25e session à Auxerre, le deux Septembre, la ville de Troyes qui avait obtenu d'être le siège de cette session se trouvant dans la nécessité de réclamer un ajournement ; le congrès scientifique de l'Amérique du Nord devra s'ouvrir à Baltimore, dans le Maryland, en avril prochain. Ce sera la onzième session. Le congrès Britannique se tiendra à Aberdeen, en septembre.

—M. Laurent, élève distingué de l'Ecole marseillaise, vient de découvrir la 51e planète télescopique. Cette découverte a été faite à Nîmes à l'Observatoire particulier de M. B. Valz. On a donné à la nouvelle planète le nom de *Nemausa* en l'honneur de la ville et de la fontaine du dieu *Nemausus*. Cette découverte est le premier succès obtenu d'après de nouvelles cartes célestes que M. Valz avait proposées à M. Laurent qui les avait entreprises seulement depuis quelques mois.

—Nous recevons de M. Bouillet, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et principalement d'un "dictionnaire d'histoire et de géographie," et d'un "dictionnaire des sciences, des lettres et des arts," qui ont déjà eu plusieurs éditions, une lettre, dont nous croyons devoir publier l'extrait suivant, qui contient un témoignage précieux, rendu à la grande entreprise de M. Lovell.

"Paris, 8 Mars 1858.

J'ai reçu le *Canada Directory* que vous avez eu la bonté de m'envoyer : quoique je ne me connaisse aucun titre personnel pour mériter un si magnifique cadeau. Je dois croire que vous avez voulu par là encourager l'auteur de quelques ouvrages destinés à l'éducation de la jeunesse et en même temps lui fournir les moyens de rectifier et de compléter son *Dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie*. Si telle a été votre intention, Monsieur, soyez bien assuré que vous n'aurez pas affaire à un ingrat et veuillez agréer tous mes remerciements. Soyez assuré aussi que le sacrifice que vous avez fait d'un exemplaire du *Canada Directory* ne sera pas perdu ; car, non seulement, je compte bien le mettre à profit pour une nouvelle édition que je prépare de mon "dictionnaire d'histoire et de géographie," mais je me propose en outre de présenter l'ouvrage à la "société de géographie de Paris," dont je fais partie et d'appeler l'attention des membres qui s'occupent de statistique sur les renseignements si précieux et si abondants que renferme cette mine inépuisable. J'ai surtout remarqué pour ma part, en ma qualité de membre de l'Université, l'article si étendu et si complet qui a été consacré dans cet annuaire à l'éducation publique"

BULLETIN DES ARTS ET DES BEAUX-ARTS.

—Nous avons visité chez M. Sasseville, orfèvre de Québec, un superbe ostensor d'argent massif appartenant à la cathédrale et que M. Pierre Lespérance vient de dorer par la galvanoplastie. Ce beau morceau d'orfèvrerie est sorti de l'atelier de M. Sasseville, il y a six ans. Tout le travail est fait au repoussé, à l'exception de quelques figurines d'anges en bas-relief, qui ont été frappées. Cet ostensor à 2 pieds de hauteur et les rayons de la gloire qui entoure le réceptacle des divines espèces ont quinze pouces de diamètre. Cette pièce considérable a été recouverte d'une couche d'un reflet magnifique et d'une solidité d'adhérence telle que le polissage le plus fort ne l'entame nullement. C'est, nous croyons, l'expérience la plus en grand et la mieux réussie qui ait été faite de la galvanoplastie en Canada.—*Courrier du Canada*.

—L'œuvre de la restauration de Notre-Dame de Paris se continue activement sous la direction de M. Violet-Leduc. Tandis qu'on achève les réparations extérieures, on se dispose à terminer, dans l'espace de deux ans, la flèche centrale, la chœur et l'un des bas-côtés. Ces derniers travaux ont nécessité d'abord l'érection d'un immense mur qui sépare en deux la cathédrale, puis des fouilles dans l'emplacement même du chœur.

On a enfoncé les voutes des caveaux construits, je crois, vers 1715 ; ils renfermaient seulement les tombes des derniers archevêques de Paris,

morts depuis que le diocèse a été rendu au culte. On sait que, pendant la Terreur, ces caveaux ont été profanés, les cadavres jetés à la voirie, et le plomb des cercueils, porté à l' Arsenal pour y être transformé en projectiles de guerre.

Après avoir pieusement déposé dans une chapelle les restes des six archevêques, dont deux sont morts assassinés, on a poussé les fouilles plus avant et plus près du maître-autel. Là, on a rencontré les tombes de M.M. de Beaumont et de Harlay, et une caisse en plomb sans inscriptions, qui renferme sans doute le cœur et les entrailles de M. Choiseul. Un peu plus loin se trouvaient différentes autres sépultures ; elles contenaient des religieux, des prêtres, de grands personnages et des prélats. Dans ces dernières, on a recueilli un anneau épiscopal en cuivre, une croix en bois tombée en poussière, et une seconde croix en bronze, charmante œuvre du treizième siècle, ciselée et d'un travail exquis ; elle a pour motif la Présentation, et se compose de trois délicieuses figurines.

Toutes ces tombes, construites en plâtre, reposent sur une vingtaine de petits supports de même matière, destinés sans doute à isoler du sol et à préserver de son humidité les cercueils en chêne auxquels se trouvaient confiés les dépôts funéraires. Une couche de plantes aromatiques servait de lit aux morts, à l'exception toutefois d'un moine qui gisait sur de la paille.

Enfin, on est arrivé à une autre tombe, de même nature, fermée par des dalles. A côté de la dépouille humaine qu'elle renfermait, se trouvaient un *Agnus* en argent et un anneau d'or, d'une grande simplicité, dans lequel était serti un saphir ; enfin, sous la tête, un sceau en argent.

Grand, de forme ovale, d'une conservation parfaite et admirablement gravé, ce sceau représente une femme assise sur un trône, dont la forme rappelle le fameux siège de Dagobert, conservé au Musée du Louvre. De la main gauche elle tient un sceptre surmonté d'un losange, de la droite un lis ; non pas le signe héraldique qui caractérise l'antique blason de France, mais une fleur véritable, un des lis des champs dont parle le Rédempteur, et qui, dit-il, ne travaillent ni ne filent ; enfin, autour de cette figure, on lit l'inscription suivante :

Isabella regina Francorum Dei gratiâ.

Cette poussière, "vain reste de ce qui n'est plus," comme dit Bossuet, a été Isabelle de Hainaut, fille du comte Beaudoin V, nièce de Philippe d'Alsace, regent de France. Issue du sang carolingien, femme de Philippe-Auguste, mère de Louis VIII, mariée et sacrée à Saint-Denis, en 1180, et morte en 1189, dans tout l'éclat de la jeunesse et d'une beauté dont les chroniqueurs et la tradition vantent l'incomparable perfection.

D'après les restes que contenait la tombe et d'après les proportions de cette même tombe, la taille de la reine Isabelle devait dépasser de beaucoup la taille ordinaire des femmes. Sans doute reposaient à ses côtés les deux enfants jumeaux morts en naissant, qui coûtèrent la vie à leur mère ; mais sept siècles écoulés n'en ont laissé aucune trace.

Tous les ossements recueillis dans le chœur de Notre-Dame ont été déposés sous les arceaux d'un des bas-côtés de l'église. On a laissé les plus récents enfermés dans leurs cercueils de plomb, dont la forme rappelle les enveloppes funéraires des momies égyptiennes ; des cercueils en chêne ont reçu les autres.—*La Patrie*

ANNONCES.

BEAUCHEMIN & PAYETTE,
LIBRAIRES ET RELIEURS,

No. 127, Rue Saint Paul, No. 127,

EN VENTE CHEZ CES LIBRAIRES

BIBLIOTHEQUE PAROISSIALE,

720 vol. élégamment cartonnés.

PRIX : \$ 50.

On s'abonne, pour CINQ CHELINS par année, au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Surintendant de l'Education et par M. Joseph Lenoir, assistant-rédacteur.

On s'abonne pour CINQ CHELINS par année au "Lower Canada Journal of Education," rédigé par le Surintendant de l'Education et par M. John Radiger, assistant-rédacteur.

Les instituteurs peuvent recevoir, pour CINQ CHELINS, les deux journaux ou, à leur choix, deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement, dans tous les cas, est payable d'avance.

Le journal français se tire à 4,000 exemplaires et paraît vers le milieu de chaque mois. Le journal anglais se tire à 2,000 exemplaires et paraît vers la fin de chaque mois.

On ne publie que des annonces qui ont trait à l'Instruction publique, aux sciences, ou aux beaux arts. Prix : un chelin par ligne pour la première insertion, et douze sous par ligne, pour chaque insertion subséquente, payable d'avance.

On s'abonne au Bureau de l'Education à Montréal, chez M. Thomas Roy, agent à Québec, et pour la campagne, en adressant au bureau de l'Education une demande d'abonnement par la poste, avec le montant. On est prié d'indiquer clairement et lisiblement le bureau de poste auquel le journal doit être expédié. Les abonnés feront bien aussi d'écrire leur adresse lisiblement à part de leur signature.